



LA MÉTÉO: ENNUAGEMENT EN MATINÉE. QUELQUES FLOCONS.
MINIMUM: -26°, MAXIMUM: -13°.
DEMAIN: NUAGEUX. DÉTAILS PAGE A 2

SEARS
Dur à battre

En vigueur du 11 au 16 février

35 cents

Hors de la zone métropolitaine: 45 cents
Ailleurs au Québec: 50 centsMONTRÉAL, VENDREDI 8 FÉVRIER 1984, 101^e ANNÉE, N° 110, 46 PAGES, 4 CAHIERS

DES MINISTRES EN COLÈRE APRÈS LA RENTRÉE BIZARRE DU PREMIER MINISTRE

Des députés vont demander la démission de Lévesque

■ QUÉBEC — La rentrée du premier ministre, M. René LOUIS FALARDEAU de notre bureau de Québec Lévesque, mercredi soir au lancement de l'Année de la jeunesse

au Québec, a eu pour effet d'accélérer et d'amplifier la contestation de son leadership. Plusieurs députés et quelques ministres affirmaient hier, sous le sceau de l'anonymat, qu'ils avaient acquis la conviction que

M. Lévesque n'était plus l'homme de la situation et qu'il devait partir.

Dès hier matin, des députés multipliaient les rencontres et les contacts téléphoniques afin de mettre au point leur stra-

tégie. LA PRESSE a appris qu'ils sont convenus de se réunir — ils pensent être dix ou douze — au cours des prochains jours afin de préparer une action commune.

Elle consisterait à demander à

M. Lévesque une rencontre au cours de laquelle ils lui expliqueraient que son bien, celui du parti et celui du gouvernement exigent qu'il démissionne. S'il refusait de les recevoir, leur démarche se ferait par écrit.

Ils comptent agir vite, avant même, disaient-ils hier, la réunion spéciale du caucus qui aura lieu les 19 et 20 février en banlieue de Québec.

La fronde gagne aussi le con- voir LÉVESQUE en A 2

SPORTS

Canadien 5 Nordiques 4

Chris Nilan a joué les héros, hier soir à Québec, enfilant deux buts et étant choisi la première étoile du match, pour conduire le Canadien à un triomphe de 5-4 sur les Nordiques. Il s'agissait de la cinquième victoire en sept matches cette saison pour le Canadien contre la formation québécoise.

pages 2 à 6

BIEN-ÊTRE

Viande à chien...

C'est Pitou qui va être content. Enfin, un vrai restaurant pour chiens à Montréal! Indiscutablement, ça nous manquait. Comment peut-on, en effet, prétendre au titre de métropole d'un pays civilisé si on n'est même pas fichu d'offrir un temple de la haute gastronomie à nos adorables petites bêtes?

Quoi de plus normal, en fait, que de partager avec elles l'opulence dans laquelle nous vivons tous? Y a-t-il spectacle plus attendrissant que celui d'un ravissant petit caniche se pourléchant le museau devant un appétissant steak tartare ou un succulent filet mignon?

Il faut savoir gré aux instigateurs de ce projet de comble ainsi une lacune grave dans notre société hautement évoluée. Et qui sait, si l'entreprise connaît le succès espiéré elle pourra prendre de l'expansion. Et peut-être un jour ouvrir une succursale en Éthiopie...

PIERRE GRAVEL

SOMMAIRE

Annonces classées... B 7-B 9, C 8 à C 10

Arts et spectacles
— Informations... C 1 à C 8
— Cinéma... C 2-C 3
Décès, naissances, etc... C 11
Économie... B 1 à B 6
Éditorial... A 6
Êtes-vous observateur?... C 8
FEUILLETON... B 8
Horoscope... B 9
Le monde... A 8
Météo... A 2
Mots croisés... C 9
Mot mystère... C 8
Quoi faire aujourd'hui C 4-C 5
Télévision... C 1
Tribune libre... A 7

TABLOÏD SPORTS
Mots croisés... 18
Bandes dessinées... 12-13

APRÈS SIX MOIS DE GRÈVE... À SOREL



Les ouvriers de Marine Industrie refusent de plier l'échine. Raymond Gagné, Denis Ledoux, Jean-Louis Cournoyer, Jean-Guy Lafleur et Yves Jacques, travaillent au chantier depuis si longtemps qu'ils refusent de se laisser influencer par les « pressions politiques ».

photo Jean-Yves Létourneau, LA PRESSE

Les ouvriers refusent la médiation: « Nous ne pouvons plus reculer! »

■ SOREL — En grève depuis exactement six mois, les ouvriers du chantier naval Marine Industrie refusent de plier l'échine. Convaincus que leur employeur, le gouvernement du

ANDRÉ PÉPIN

Québec selon eux, subit les pressions du Conseil du patronat, ils se disent prêts à tenir le coup aussi longtemps qu'ils n'auront pas obtenu gain de cause aux chapitres de la réduction de la semaine de travail, de la mobilité du personnel et de la sous-traitance.

La menace du gouvernement fédéral d'annuler un contrat de \$10 millions accordé précédemment au chantier naval, loin d'inciter les travailleurs à renoncer à leurs revendications, attise l'ardeur syndicale.

Malgré les interventions politiques, le syndicat, affilié à la CSN, n'est pas décidé à accepter l'intervention d'un conseil de médiation dans le dossier, une formule proposée cette semaine par le ministre du Travail, M. Raynald Fréchette, et acceptée par la partie patronale.

« Nous ne pouvons plus recu-

ler. Il est clair que le Conseil du patronat exerce des pressions sur le gouvernement. Partout, les patrons ont l'oeil sur le conflit parce que le phénomène de la mobilité du personnel tend à se répandre », affirmait énergiquement hier M. Jean-Louis Cournoyer, un ouvrier syndiqué qui compte 49 années de service au chantier.

M. Cournoyer a vécu toutes les luttes syndicales du chantier. Il faisait partie du groupe de syndiqués qui ont occupé le bureau du ministre de l'Industrie et du

Commerce, M. Rodrigue Biron, ces derniers jours.

Interrogé par LA PRESSE au local de grève hier, M. Cournoyer s'est enflammé en parlant du caractère politique du conflit. « Nous sommes à un tournant historique dans le monde industriel. Si nous plions sur ces principes, nous perdons tout. Il faut se battre jusqu'à la mort », a tranché le doyen des grévistes, pendant que ses collègues s'approchaient de lui pour l'approuver.

La grande majorité des 1050 voir MARINE en A 2

L'AFFAIRE HATFIELD, LE SOLICITEUR GÉNÉRAL ET LE REPORTER D'ATV

Mulroney nie avoir été informé d'une rencontre MacKay-Ryan

■ OTTAWA — Entraîné malgré lui dans les remous de l'affaire Hatfield, acquitté la semaine dernière de possession de

GILLES PAQUIN

de notre bureau d'Ottawa

marijuana, le premier ministre Brian Mulroney a nié, hier aux Communautés, avoir été informé, avant la toute fin, de la tenue

d'une enquête policière à ce sujet.

« Si ma mémoire est bonne, le ministre de la Justice (M. Crosbie), m'a informé, peu avant la tenue d'une réunion du cabinet, qu'une accusation allait être portée contre M. Hatfield le jour même ou le lendemain matin. C'est la seule et unique fois qu'on m'a parlé de la chose », a-t-il dit.

Pendant que les députés des deux côtés de la Chambre s'échangeaient des injures, M. Mulroney a répondu sobriement aux questions du député libéral John Nunziata à ce propos.

Depuis le début de la semaine, M. Nunziata interroge le gouvernement sur le dossier du premier ministre Richard Hatfield, du Nouveau-Brunswick, en reve-

nant constamment à la charge avec de nouveaux renseignements.

Sans affirmer clairement qu'il y a eu ingérence politique dans ce dossier, M. Nunziata laisse planer des doutes et continue de réclamer la tenue d'une enquête publique pour faire toute la lumière sur cette affaire.

Reprenant son interrogatoire voir MULRONEY en A 2

AUJOURD'HUI



• POLOGNE

Le tribunal de Torun condamne à des peines de 14 à 25 ans de prison les quatre policiers reconnus coupables de l'assassinat du Père Jerzy Popieluszko.

page A 8

• CRIMINELS DE GUERRE

C'est le juge Jules Deschênes, de la Cour supérieure du Québec, qui présidera la commission d'enquête canadienne sur les criminels de guerre.

page A 5

• LIBÉRAUX

Le leader libéral John Turner devra concevoir un nouveau système de financement pour son parti, qui en 20 ans de pouvoir, a accumulé des dettes de près de \$4 millions.

page A 4

LES NAZIS N'ONT PAS EXTERMINÉ LES JUIFS!

— ERNEST ZUNDEL

UNE CHANCE QU'IL N'AIT PAS AJOUTÉ

... LA PREUVE, C'EST QU'IL EN RESTE ENCORE!



ÉPARGNE-RETRAITE TRUST GÉNÉRAL

NOS REER SUSCITENT BEAUCOUP D'INTÉRÊT

TOUT SUR LES REER DANS INFO-REER, LE BULLETIN GRATUIT DU TRUST GÉNÉRAL

TÉLÉPHONEZ-NOUS: Succursales:

• Laval: Place du Carrefour, 682-3200
• Ville Mont-Royal: Centre Rockland, Niveau 2, 341-1414
• Outremont: L. Vincent d'Indy, 739-3265
• Mt. Place Ville-Marie: Galerie des Boutiques, 881-8383
• Mt. University: 1.100, University, 871-7209

Conseillers:

Laval/Chomedey: 687-6780
Mt/Abundant: 392-8000
Longueuil: 651-3381
St-Hubert: 162-1880 Grandby: 378-8161

Multimédia conçue à la Régie de l'assurance-dépense du Québec

11 3/8% 11% 10 1/2%

Dépôts garantis: Int. an. • Min. 500\$ • Taux sujets à confirmation

CUM : un projet d'aménagement pour revitaliser le centre de l'île

Au fil des années et de façon plus accélérée depuis 1971, les villes périphériques ont drainé vers elles une bonne part de l'activité manufacturière, entraî-

FLORIAN BERNARD

nant ainsi une perte d'emplois constante pour le centre de l'île de Montréal. C'est plus de 46 000 emplois que le secteur centre a ainsi perdu, en dix ans, au profit de la couronne périphérique. Et les perspectives pour 1990 ne sont guère plus reluisantes.

La Commission d'aménagement de la Communauté urbaine

de Montréal, présidée par M. Pierre Lorange, a adopté hier soir une proposition préliminaire d'aménagement qui, sous plusieurs aspects, va essayer de corriger cette situation défavorable.

Le document prévoit notamment l'inclusion de Lachine et de Saint-Pierre à la région du Centre, de façon à obtenir une meilleure concentration de l'activité manufacturière, tant au plan secondaire que tertiaire.

D'autre part, la proposition d'aménagement identifie plusieurs secteurs où l'on favorisera au moyen de règlements de zonage diverses activités, créatrices

d'emplois et susceptibles d'accroître le développement économique.

Entre 1971 et 1981, il y a eu un phénomène de déconcentration de l'emploi tertiaire vers la périphérie plus aigu qu'en toute autre époque.

En 1971, le secteur du centre de l'île de Montréal comprenait 69 p. cent de tous les emplois tertiaires de la région métropolitaine. En 1981, cette part était tombée à 55 p. cent, une perte de plus de 14 p. cent. Et le phénomène se poursuit.

La proposition d'aménagement adoptée hier soir — et qui sera

maintenant soumise aux élus des 28 villes — englobe beaucoup plus que la question des emplois manufacturiers. Elle touche les zones résidentielles, les espaces verts à sauvegarder ou à créer, les plans d'eau, les aménagements communautaires et publics, les voies de circulation, le patrimoine architectural et géographique, les équipements récréatifs et culturels, le transport en commun, etc.

C'est un énorme document auquel les villes ont apporté des modifications et des additions et qui sera maintenant débattu lors de plusieurs séances du conseil.

Pas de question à Hatfield au caucus du PC provincial

FREDERICTON (d'après CP) — Les membres du caucus du Parti progressiste conservateur du Nouveau-Brunswick, réunis hier en compagnie du premier ministre Richard Hatfield, ont évité, semble-t-il, d'interroger leur chef sur les allégations selon lesquelles il aurait fourni de la marijuana et de la cocaïne à trois étudiants dans sa demeure en 1981.

Le ministre des Pêcheries, M. Jean Gauvin, a déclaré à l'issue de cette deuxième réunion tenue par le caucus en deux jours que le premier ministre n'avait offert aucune explication et qu'on ne lui en avait pas demandé.

Les journaux canadiens s'étaient fait l'écho, lundi, des rumeurs relatives à cet incident, et mercredi soir, deux des étudiants qui avaient affirmé que M. Hatfield leur avait procuré les drogues et les avait emmenés à Montréal à bord d'un avion gouvernemental, ont réitéré leurs dires sur le réseau national de télévision.

Mais en dépit du commentaire de M. Gauvin, certains députés ont laissé entendre que la question avait été soulevée, sans fournir toutefois aucune précision: la tradition veut que les discussions tenues en caucus demeurent confidentielles.

Quant à M. Hatfield, qui était harcelé par une cinquantaine de reporters et photographes, il s'est contenté de déclarer: « Je ne me suis jamais préoccupé, durant toute ma carrière politique, de l'opinion qu'on avait de moi. » Il s'est refusé à en dire plus.

Avant la réunion, plusieurs députés conservateurs avaient reconnu qu'il s'agissait d'une question sérieuse. Le ministre des Services sociaux, Mme Nancy Clark Teed, avait avoué qu'elle s'inquiétait des effets que ces allégations pourraient avoir sur M. Hatfield et sur le parti, ajoutant qu'elle entendait faire part de son point de vue au premier ministre.

Pour sa part, le ministre de la Santé, M. Charles Gallagher, avait émis l'opinion que le premier ministre faisait l'objet d'un procès de la part des organes d'information.

Un membre éminent du Parti conservateur, qui a demandé à ne pas être identifié, a révélé que M. Hatfield lui avait donné l'assurance qu'il ne démissionnerait pas. Il a ajouté qu'il pen-



Un premier ministre Hatfield souriant, hier, à la fin du caucus de son parti à Fredericton. téléphoto CP

sait — comme plusieurs autres membres du caucus — que le premier ministre avait décidé de garder le silence afin de respecter le délai de 30 jours dont bénéficie la couronne pour en appeler de son acquittement, le 29 janvier, sous une accusation de possession de marijuana.

La démission de M. Hatfield a été néanmoins réclamée hier par M. George Little, leader du Nouveau Parti démocratique de la province, qui a souligné qu'étant donné que le chef du gouvernement refusait de démentir les allégations formulées à son sujet, il se devait de démissionner.

M. Little se faisait ainsi l'écho des nombreux articles éditoriaux réclamant de M. Hatfield qu'il fasse la lumière sur cette sordide affaire ou qu'il quitte son poste.

Le premier ministre a par contre obtenu l'appui d'Eric Teed, un avocat de Saint-Jean et ex-membre de l'Assemblée législative, qui a affirmé que les médias avaient manifesté un manque d'intégrité professionnelle sérieux dans leur traitement de l'affaire Hatfield.

M. Teed, qui est l'un des administrateurs de l'Association canadienne des libertés civiles, a souligné l'importance, pour la presse, « de ne pas se laisser aller à colporter toutes sortes d'allégations qui ne peuvent être ni prouvées ni démenties ».

Ottawa et Terre-Neuve d'accord sur les ressources « offshore »

OTTAWA (d'après CP) — Le ministre fédéral de l'Énergie, Mme Pat Carney, et son homologue terre-neuvien, M. William Marshall, ont annoncé hier qu'ils venaient de conclure une entente de principe sur l'exploitation des ressources minérales offshore de Terre-Neuve.

La longue querelle qui sévissait à ce sujet entre les deux gouvernements semble ainsi en voie d'être résolue.

À l'issue d'un entretien de deux heures, les deux ministres ont fait savoir que les nouvelles propositions sur lesquelles il s'étaient entendus allaient être soumises à l'approbation de leurs cabinets respectifs.

Ils ont refusé d'en divulguer les détails, mais Mme Carney a laissé entendre que l'entente de principe suivait l'esprit de l'accord atlantique signé en juin dernier par le chef de l'opposition d'alors, M. Brian Mulroney, et le

premier ministre terre-neuvien, M. Brian Peckford.

« Nous sommes tous deux d'avis que nous avons d'excellentes propositions à soumettre à nos gouvernements », a-t-elle dit.

Le règlement de la question des ressources offshore de Terre-Neuve représentait une tâche urgente pour Mme Carney depuis sa nomination au portefeuille de l'Énergie à la suite de la victoire des conservateurs, en septembre dernier.

L'accord Mulroney-Peckford prévoyait l'octroi à Terre-Neuve d'un contrôle plus direct sur l'exploitation de ses ressources offshore que ce que le gouvernement libéral s'était dit prêt à lui consentir. Il devait en outre permettre à la province de traiter les revenus pétroliers émanant de ses ressources offshore comme si celles-ci se trouvaient sur la terre ferme.



Les ministres de l'Énergie du Canada et de Terre-Neuve, Pat Carney et William Marshall. téléphoto CP

MARINE

SUITE DE LA PAGE A 1

travailleurs du chantier comptent plus de 20 ans d'expérience. Le fonds de défense syndical verse \$126 par semaine aux grévistes. Aucun d'entre eux n'est encore dans une situation financière catastrophique. Les grévistes rencontrés hier sont unanimes à déclarer: « S'il le faut, nous pouvons tenir le coup encore plusieurs mois. »

Des principes

Les ouvriers de Marine savent bien que ni les gouvernements ni

les patrons ne sont intéressés à réduire la semaine de travail dans ce type d'industrie, ce que souhaitent depuis longtemps la CSN et d'autres centrales syndicales.

Dans d'autres secteurs industriels, des conflits durent depuis plusieurs mois pour le principe de la mobilité du personnel. C'est le cas à Marine et à l'usine Domtar de Lebel-sur-Quévillon.

« C'est le temps de livrer bataille sur ce point. Les patrons en font une question de principe. Nous devons leur tenir tête si nous ne voulons pas être manipulés comme des pantins à l'in-

térieur de l'usine », explique M. Cournoyer.

Au cours de la dernière décennie, le nombre de travailleurs n'a fait que diminuer chez Marine Industrie. Plusieurs centaines de travailleurs ont quitté l'usine. C'est pour éviter de nouvelles mises à pied, soutiennent les travailleurs, que le syndicat veut limiter la sous-traitance.

« Dans quelques années, si nous ne nous défendons pas, tout le travail au chantier sera effectué par des travailleurs de l'extérieur », croit Yves Jacques, un magasinier qui compte 16 ans d'expérience au chantier.

C'est donc pour défendre ces grands principes que les travailleurs se disent prêts à se battre encore longtemps. Dans les familles, on pratique l'économie de différentes façons. Chez Yves et Johanne Jacques, par exemple, on chauffe au bois pour épargner. Cette famille compte trois enfants. Mme Jacques prend part au comité des conjoints de Marine. Tous les jours, les conjoints communiquent entre eux pour se soutenir mutuellement.

L'hiver risque d'être encore long à Sorel.

LÉVESQUE

SUITE DE LA PAGE A 1

seil des ministres. Des témoins racontent que plusieurs membres du Cabinet ne cachaient pas leur colère à l'issue de la performance du premier ministre au diner d'inauguration de l'Année de la jeunesse.

L'un d'eux a déclaré hier à un journaliste qu'il était maintenant convaincu que M. Lévesque n'était plus l'homme de la situation et qu'il s'attendait à ce qu'on le lui fasse savoir « proprement et dans les formes » au cours des prochaines semaines.

Il a ajouté être étonné de voir le nombre de députés et de ministres qui pensaient comme lui.

Un autre a laissé savoir à ses collaborateurs qu'il serait du groupe si des ministres et des députés exigeaient le départ de leur chef.

C'est le discours décousu et farci de blagues d'un goût douteux qu'a prononcé M. Lévesque, mercredi soir, qui a fourni la goutte d'eau qui a fait déborder le vase.

Non pas que M. Lévesque ait été carrément mauvais, selon certains. Sa performance, par exemple, n'avait rien à voir avec le triste spectacle qu'il avait donné, en décembre, lors de sa dernière présence à l'Assemblée nationale.

Mais justement, à cause du contexte créé par le « burn out » qui avait amené tout le monde à se demander si M. Lévesque était en mesure de conserver son poste, il se devait d'être excellent à sa rentrée.

Il lui fallait prouver aux ministres et députés présents et, par l'entremise des journalistes, à toute la population, que la fatigue extrême qui l'avait terrassé en décembre était chose du passé, qu'il était redevenu le grand leader du passé.

L'occasion était belle de faire, devant ces 150 jeunes, choisis avec soin pour représenter ce qu'il y a de plus dynamique chez eux, un discours à la fois réaliste et emballant.

Soucieux surtout, semble-t-il, d'adopter un ton jeune et décontracté, il a servi un discours décousu et émaillé de blagues qui n'auraient eu leur place que dans un party privé.

M. Lévesque a donc raté ce qui, pour plusieurs de ses députés et ministres, constituait le

test capital de son leadership. « Tout le monde a eu honte, disait hier un des députés présents. Vous ne trouverez pas un ministre qui dira le contraire. » S'il s'en est trouvé certains pour dire qu'il ne faut pas exagérer, la majorité refusait de faire tout commentaire ou avaient leur déception.

Même des députés très fidèles à M. Lévesque et qui souhaitent qu'il reste en poste, reconnaissent hier que la situation était inquiétante.

Celui de Fabre, M. Michel LeDuc, disait par exemple qu'il ne s'associerait jamais aux menées contre son leadership. « Le temps est à l'unité, disait-il. C'est une campagne de financement et une élection qu'il faut préparer. Pas un congrès au leadership. »

Mais s'il se disait assuré que le premier ministre est toujours capable de « mener les troupes », il reconnaissait qu'il avait « quelques semaines pour montrer qu'il a toutes les capacités, la volonté et surtout l'élan pour le faire ».

Et il ajoutait: « Le plus inquiétant, c'est qu'il n'était pas en forme, à ce qu'on m'a dit. C'est un sujet de préoccupations. »

Tout le monde reconnaît qu'il est par ailleurs urgent de tirer la situation au clair et que les rencontres de février (l'exécutif du PQ se réunit le 16) seront déterminantes. Car s'il doit y avoir un congrès au leadership, il faut qu'il se tienne au printemps ou au début de l'été en vue d'élections à l'automne.

Il est d'autre part certain que ceux qui s'attaqueront au leadership de M. Lévesque devront mener une dure bataille. Il vendra chèrement sa peau, à moins qu'il en soit lui-même venu à la conclusion qu'une retraite s'impose.

Or, LA PRESSE a appris qu'il a répondu par une fin de non-recevoir aux tentatives faites au cours des dernières semaines par certains de ses plus proches amis ou collaborateurs pour le convaincre de partir.

Il faut d'ailleurs ajouter que si certains des députés qui souhaitent son départ ont des raisons personnelles de lui en vouloir — notamment celle de n'être toujours que députés — la plupart d'entre eux sont d'ardents Lévesquistes qui, comme ses meilleurs amis, considèrent que c'est d'abord pour son propre bien qu'il doit quitter la vie politique.



Le député libéral John Nunziata a, encore hier, fait bon-dir le ministre de la Justice, John Crosbie, de son siège en posant des questions au gouvernement sur l'affaire Hatfield. téléphoto CP

MULRONEY

SUITE DE LA PAGE A 1

hier, il a posé une question en trois temps à M. Mulroney:

■ « Quand le premier ministre a-t-il appris pour la première fois que de la marijuana avait été découverte dans les bagages de M. Hatfield? »

■ « Le premier ministre était-il au courant de la tenue d'une rencontre secrète entre le Solliciteur général du Canada, M. Elmer MacKay, et le journaliste Pat Ryan, du réseau de télévision ATV, avant même que la Couronne ne porte une accusation. (On se souviendra que le juge qui a acquitté M. Hatfield s'était étonné que M. Ryan soit au courant de l'enquête de la Gendarmerie royale avant même M. Hatfield. Le juge Andrew Harrigan avait évoqué un « complot » impliquant Pat Ryan.) »

■ « Enfin, un des adjoints de M. Mulroney (M. Fred Doucet) était-il présent à cette réunion secrète à l'aéroport de Halifax? »

Irrité, le ministre de la Justice, M. John Crosbie a d'abord tenté de répondre en insultant M. Nunziata. Mais devant l'insistance de celui-ci, M. Mulroney est intervenu pour répondre.

Non, M. Mulroney ne savait rien de la rencontre entre M. MacKay et le journaliste qui a ébruité le fait qu'une enquête était en cours; non, il n'a pas été informé pendant le cours de l'enquête; et non, il ne savait pas si un de ses adjoints était sur place.

Dans une interview téléphonique, en fin de journée, le reporter Pat Ryan a confirmé la tenue de la rencontre, en précisant qu'elle avait eu lieu à sa demande. Il s'agissait, a-t-il expliqué, d'obtenir l'assurance que la justice suivrait son cours même si la cause impliquait le premier ministre du Nouveau-Brunswick.

M. Ryan a dit qu'il avait discuté en tête à tête avec M. MacKay, le 3 octobre dernier, dans une salle de l'aéroport de Halifax.

Un porte-parole du cabinet de M. Mulroney a confirmé cette version des faits, soulignant qu'aucun employé du premier ministre n'était sur les lieux à l'aéroport de Halifax.

Interrogé à sa sortie des Communes, M. Nunziata a indiqué qu'il allait poursuivre son enquête personnelle et poser de nouvelles questions au gouvernement. « C'est mon rôle de critique de l'opposition qui l'exige, a-t-il dit. Le gouvernement ayant refusé de tenir une enquête objective sur toute cette affaire, nous allons la faire aux Communes. »

Pour M. Nunziata, il n'est pas normal qu'un Solliciteur général intervienne dans le cours d'une enquête policière. « J'ai posé le problème à l'ancien Solliciteur général, M. Robert Kaplan », a-t-il dit. Selon lui, le Solliciteur général ne doit rencontrer les témoins qu'en présence des policiers et de manière officielle. « Cela ne se fait pas en secret », a-t-il conclu.

DEMAIN

dans LA PRESSE

■ C'est à partir de demain que la jeunesse québécoise se retrouvera dans LA PRESSE. Tous les samedis, les jeunes de l'Année internationale de la jeunesse y auront leur place. C'est un rendez-vous avec Chantal, Patrice, Michèle, Pierre, Line, Luc et Fabienne.

■ Témoin de la Révolution tranquille, Cyrille Felteau raconte comment, presque seul, Georges-Émile Lapalme, qui vient de s'éteindre à 78 ans, a tenu tête au « cheuf » Duplessis, à l'aube d'une mutation politique qui allait bouleverser le Québec.

■ Il y a 40 ans, Yalta. Charles David fait revivre ces tractations entre les Grands d'après-guerre qui ont remodelé l'échiquier politique européen et sont encore aujourd'hui sujets de controverse.

La Quotidienne

Tirage d'hier

à trois chiffres

304

à quatre chiffres

0480

LA MÉTÉO

DATE: AUJOURD'HUI: Min.: -26° Max.: -13°
ENNUA. EN MATINÉE, QUELQUES FLOCONS. VENTS MODÉRÉS.
DEMAIN: NUAGEUX, NEIGE.



06 5 01

Québec

	Min.	Max.	Aujourd'hui
Abitibi	-20	-12	Faible neige
Outaouais	-26	-13	Ennuage
Laurentides	-24	-12	Nua. neige
Cantons de l'Est	-30	-14	Ennuag. ne.
Mauricie	-28	-12	Nuag. neige
Québec	-25	-13	Ennuag. neige
La-Saint-Jean	-20	-12	Fai. neige
Rimouski	-24	-12	Nua. neige
Gaspésie	-18	-13	Nua. neige
Bas-du-Cap	-20	-10	Nua. neige
Saguenay	-20	-10	Nua. neige

Canada

	Min.	Max.	Aujourd'hui
Victoria	-10	-5	Nua.
Edmonton	-20	-10	Nua.
Regina	-20	-10	Nua.
Winnipeg	-20	-10	Nua.
Toronto	-10	-5	Nua.
Fredericton	-10	-5	Nua.
Halifax	-10	-5	Nua.
Charlottetown	-10	-5	Nua.
Saint-Jean	-10	-5	Nua.

États-Unis

	Min.	Max.	N.-Orléans	Min.	Max.
Boston	-1	7	Moscou	-12	-11
Buffalo	-1	7	Pittsburgh	9	25
Chicago	-5	-1	S. Francisco	9	25
Miami	-5	-1	Washington	10	-6
New York	-5	-1	Dallas	10	-6
	-5	-1		-2	8
	-5	-1		5	15
	-5	-1		-2	8
	-5	-1		-10	-6
	-5	-1		7	14
	-5	-1		23	29
	-5	-1		3	5

les capitales

	Min.	Max.		Min.	Max.
Amsterdam	-1	7	Moscou	-12	-11
Athènes	4	16	Pittsburgh	9	25
Acapulco	27	31	S. Francisco	9	25
Berlin	-5	-1	Washington	10	-6
Buenos Aires	3	6	Dallas	10	-6
Copenhague	-8	-1		-2	8
Genève	3	11		5	15
Hong Kong	17	18		-2	8
Le Caire	7	16		-10	-6
Lisbonne	12	19		7	14
Londres	5	6		23	29

Un homme de 90 ans assassiné

■ Un homme de 90 ans a été tué dans la nuit de mercredi à hier dans sa maison de Sainte-Émille-de-L'Énergie. M. Salomon Lépine, qui a été atteint par des projectiles d'arme à feu, avait vécu toute sa vie dans cette municipalité de 1 100 habitants et il était connu de tous.

Selon la Sûreté du Québec, qui enquête sur les circonstances entourant cette affaire, le drame serait survenu vers 00h15, hier matin. Une tentative de vol en serait à l'origine.

L'épouse de M. Lépine, elle-même âgée de 85 ans, est allée se réfugier chez une voisine après le drame. « Elle est arrivée pieds nus et en robe de chambre », a raconté Mme Simone Sénécal.

L'octogénaire était affolée. Il semble qu'elle était couchée quand le tout a débuté. Son mari regardait la télévision, en bas. Elle aurait entendu du bruit et, en se pointant à l'escalier, elle aurait vu quelqu'un tirer sur son mari. Elle aurait elle aussi tiré des coups de feu.

« Elle était bien confuse, de souligner Mme Sénécal. Les policiers sont arrivés environ une demi-heure plus tard. » Mme Lépine a été conduite à l'hôpital de Joliette où elle a été traitée pour violent choc nerveux.

Le couple Lépine, qui avait fêté son 60^e anniversaire de mariage l'an passé, était connu de tout le monde à Sainte-Émille-de-L'Énergie.

Un prêtre tué dans une église

■ ONALASKA, Wisconsin (d'après AP) — Un prêtre agenouillé en prière a été abattu d'une décharge de fusil de chasse dans le dos, hier, et deux autres personnes ont elles aussi été tuées quelques secondes plus tard dans la même église.

La police a arrêté peu après un jeune homme qui s'enfuyait en courant, portant un fusil de chasse dissimulé dans un étui. Il a déclaré s'appeler Elijah et être âgé de 29 ans.

Le Père John Rossiter, 64 ans et Ferdinand Roth, un frère lai, ont été abattus dans le sanctuaire de l'église St. Patrick, tandis que la troisième victime, William Hammes, un gardien, a été retrouvée au sous-sol.

Le Père Rossiter venait de dire la messe pour les enfants d'une école voisine, mais ces derniers avaient quitté l'église peu avant le drame.

La directrice de l'école, Soeur Rose Phalin, a précisé qu'alors que les enfants attendaient le début de la messe, l'individu avait frappé à la porte de la sacristie et demandé au Père Rossiter s'il était exact qu'il se proposait de laisser deux adolescentes faire les premières et secondes lectures.

Le prêtre ayant demandé quel droit il avait de poser cette question, l'individu lui aurait répondu: « Le pape m'a dit que je pouvais le faire, et ça me suffit ».

L'homme aurait quitté l'église peu après, mais il y revint après la messe, s'approcha du prêtre, qui priait dans le sanctuaire, et l'abattit ainsi que le frère lai.

8 000 policiers manifestent à New York

■ NEW YORK (AFP) — Plus de 8 000 policiers new-yorkais, environ un tiers de l'ensemble des forces de l'ordre, ont manifesté jeudi à New York pour protester contre l'inculpation pour homicide de l'un de leurs collègues.

Selon un porte-parole de la police, il s'agit de la plus importante manifestation de policiers à New York depuis près de dix ans. En octobre dernier, Sullivan avait tué une femme noire de 66 ans alors qu'il avait pour mission de l'expulser de son appartement parce qu'elle ne payait plus son loyer.

Eleanor Bumpurs, qui était pratiquement impuissante et souffrait de troubles mentaux, avait, selon la version de la police, brandi un couteau, et Sullivan avait alors tiré deux coups de feu.

Ce dernier a été inculpé d'homicide involontaire, ce qui a provoqué la colère des policiers new-yorkais.

DANS SON ADRESSE AU JURY AU PROCÈS DU CAPORAL LORTIE, Le juge met en doute les conclusions de deux experts de la défense

■ QUÉBEC — Savamment informés par une brochette de sept témoins experts, un sociolinguiste et six psychiatres, les jurés au procès du caporal Denis Lortie devront-ils, à la fin, se rabattre sur les témoignages des « profanes » et sur leur propre appréciation des seuls faits prouvés, pour décider du cas du jeune militaire?

LÉOPOLD LIZOTTE

C'est ce qu'on peut se demander à la suite de la première tranche des directives en droit qui, beaucoup plus longues qu'on le prévoyait, seront poursuivies aujourd'hui par le juge Ivan Migneault.

Car le magistrat, qui s'était défendu, dès le début de ses remarques, de vouloir donner son opinion sur les faits, responsabilité qui incombe aux douze jurés, ne s'est cependant pas retenu pour mettre fort sérieusement en doute les conclusions auxquelles en sont venus les deux premiers experts de la défense: un sociolinguiste, sur une interférence des policiers dans la rédaction de sa « confession », et un premier psychiatre, qui a conclu à la présence d'une maladie mentale de type

schizophréniforme dès sa première rencontre de 90 minutes avec le prévenu une semaine après le raid du Salon bleu.

Du oui-dire

Le tribunal a souligné que les faits sur lesquels le Dr Mailloux s'était appuyé provenaient uniquement des déclarations que lui avait alors faites Lortie. C'est donc du oui-dire et non des faits prouvés. Il a mis en garde les jurés contre un diagnostic établi de cette façon et leur a conseillé de se demander si ces premières observations, quelque peu irrecevables, n'avaient pas influencé le même médecin dans son analyse des diverses cassettes qui, elles, sont de la véritable preuve. Après trois jours d'instruction, le magasinier militaire était encore délirant et malade, selon ce psychiatre.

Il repasse d'ailleurs tout le témoignage du jeune médecin des Trois-Rivières pour poser diverses interrogations, ici et là, sur sa façon de trouver, aux paroles et aux gestes de l'accusé, des explications ou des implications que n'y avaient pas vues un bon nombre de témoins ordinaires qui l'ont coté à la fois dans les mois et les jours précédant son raid.



Le juge Yvan Mighault, qui préside le procès de Denis Lortie.

téléphoto CP

Conjectures, selon le juge

S'il réprime à plusieurs reprises ses commentaires, le mot « conjectures » lui échappe cependant pour qualifier certaines trouvailles du psychiatre. Mais

c'est au sujet du témoignage du sociolinguiste Tousignant que le magistrat devait se montrer le plus « dur ».

Dans son cas, dit-il, on a voulu contredire la preuve factuelle présentée par deux policiers qui ont interrogé Lortie quelques heures après les trois meurtres, par l'analyse purement objective d'un texte signé par l'accusé, que le témoin n'a jamais rencontré et dont il ne connaissait ni la scolarité ni la façon habituelle de s'exprimer.

Sur les répétitions et l'emploi de certaines expressions que ce champion de la syntaxe avait dit ne jamais être employées, le tribunal a demandé aux jurés de se référer à leur propre expérience et de voir si, par exemple, tout le monde ne dit pas souvent « un camion Ford » ou « International », et si on ne loue pas aussi souvent « un motel » qu'une « chambre de motel », comme il faudrait le dire.

À ce moment, le juge d'ailleurs leur souligne qu'ils ne sont pas obligés d'accepter les témoignages de ces experts, et qu'ils pourraient donc se reposer sur les seuls autres faits légalement prouvés sans aucun relent de oui-dire.

Au début, il leur avait évidemment décrit la portion de la tâche qui leur est maintenant dévolue, et souligné qu'ils pouvaient rendre quatre verdicts différents: acquittement pour aliénation mentale, comme l'a réclamé la défense, meurtres au premier ou au deuxième degré, ou même homicide involontaire.

Puis il leur a finalement donné la définition de l'aliénation selon le code, en répétant à plusieurs reprises que pour en arriver à se convaincre que Lortie en était atteint, on aura dû leur prouver, par prépondérance de probabilités, qu'au moment du crime il était notamment incapable de juger que le fait de tirer sur des gens pouvait causer des morts et qu'un tel geste était défendu par la loi.

Cette distinction faite entre les notions juridique et médicale de la véritable maladie mentale, le magistrat a cependant souligné que même si c'était le fardeau de la défense de prouver l'aliénation invoquée, celle-ci n'avait pas à le faire au-delà de tout doute raisonnable. Alors que pour la poursuite, on le sait, c'est ce que la loi réclame d'elle dans sa preuve générale des accusations portées.

PRIS EN OTAGE RUE SAINTE-FAMILLE

Un gardien hospitalisé à Ste-Jeanne-d'Arc

■ Un gardien de 36 ans, Robert Guy Martin, blessé hier lors d'une prise d'otages à son domicile de la rue Sainte-Famille, à Montréal, repose aujourd'hui dans un état satisfaisant à l'hôpital Sainte-Jeanne-d'Arc.

RAYMOND GERVAIS

L'incident s'est déroulé vers 10 heures hier matin, à l'appartement 1109 du 3505 de la rue Sainte-Famille. Deux hommes, Réjean Fuette, 31 ans, et Daniel Coleman, 28 ans, doivent être accusés aujourd'hui de séquestration, de vol qualifié et d'utilisation d'armes.

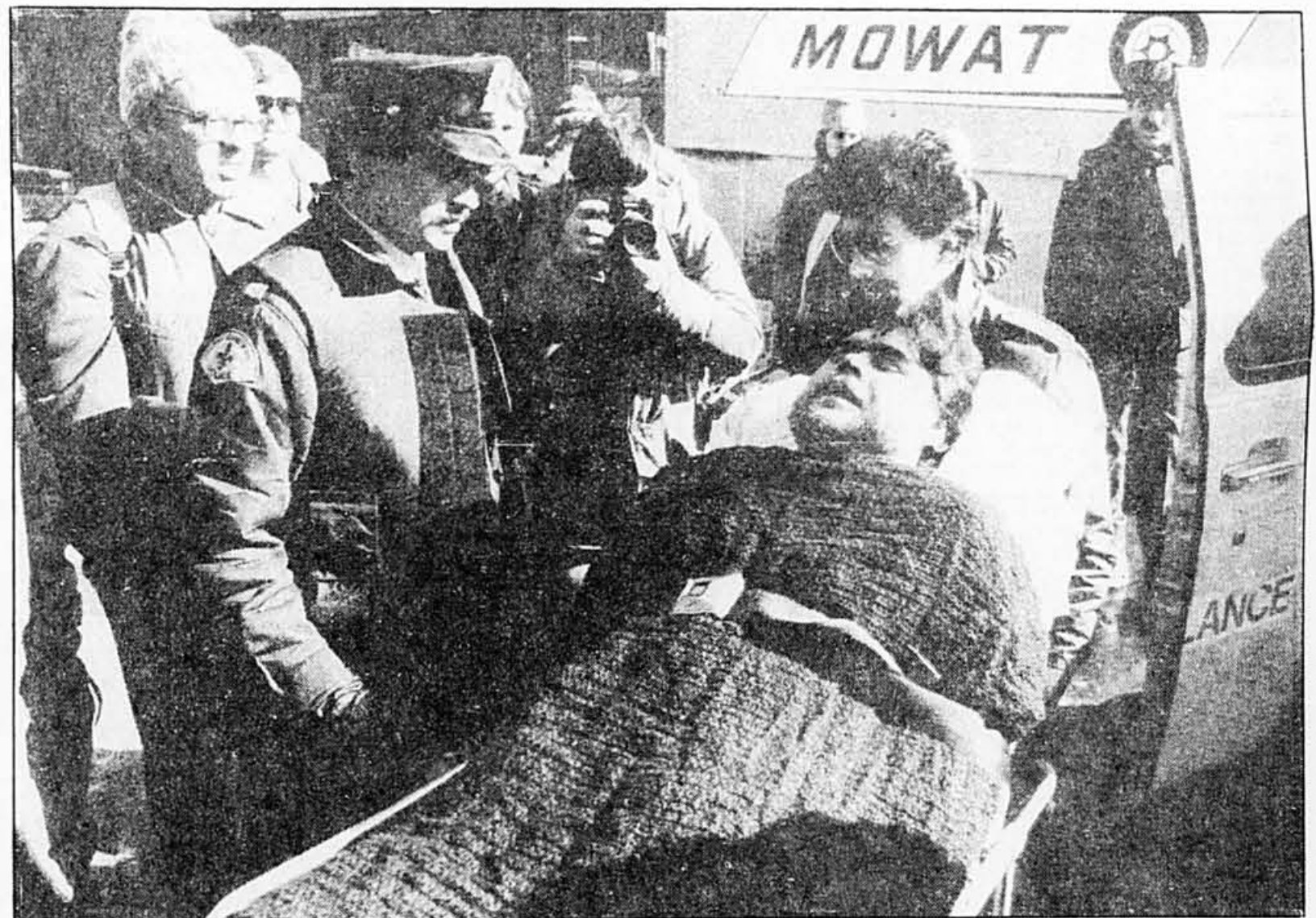
Une vengeance ?

Hier soir, toutes les circonstances n'avaient pas encore été élucidées. Selon l'une des deux versions, l'agent de sécurité Martin avait, il y a quelque temps, dans l'exercice de ses fonctions, arrêté un individu et, par son témoignage, avait contribué à le faire condamner à 25 ans de pénitencier. Vouloir venger leur copain, Fuette et Coleman auraient décidé de prendre en otages le gardien et son beau-fils, André Brisebois, 19 ans.

D'après l'autre version, les quatre hommes se connaissaient. Les deux ravisseurs se sont présentés au domicile de l'agent de sécurité et, ensemble, ils ont consommé de la boisson. Vers 5 heures hier matin, Fuette et Coleman auraient, sous la menace d'un couteau et d'une lampe de poche, exigé \$200 de Martin. Comme ce dernier n'avait pas cette somme, les deux individus auraient alors réclamé ce qu'il avait. Martin leur aurait donné \$40 et les clés de son appartement. C'est alors qu'il fut blessé d'un coup de lampe de poche à l'oeil droit et poignardé au côté droit.

Une caisse de bière

Vers 9 h 30, les deux hommes, retenant le beau-fils en otage, permirent à M. Martin, légèrement blessé mais capable néanmoins de se déplacer, de quitter l'appartement pour aller faire



Les ambulanciers transportent Robert Guy Martin, 36 ans, le gardien blessé hier d'un coup de couteau après avoir été pris en otage avec son beau-fils au 3505 de rue Sainte-Famille, à Montréal.

photo Michel Gravel, LA PRESSE

l'achat d'une caisse de bière. Le gardien se rendit plutôt chez le concierge pour l'informer que lui-même et le jeune Brisebois étaient victimes de séquestration. Puis il retourna à l'appartement.

Quelques minutes plus tard, la police arrivait et cernait tout le secteur.

Comme les ravisseurs avaient pris soin d'arracher les fils du téléphone, c'est à travers la porte que les policiers ont dû négocier

avec eux et les convaincre de se rendre. Ces négociations furent menées par les lieutenants-détectives Jacques Duchesneau, du poste 33, Robert Brosseau et André Saint-Amour, de la section des vols qualifiés de la police de la CUM.

Quelques minutes plus tard, les deux ravisseurs ouvrirent la porte, pour voir braqués sur eux les fusils et mitraillettes des policiers de la section technique (SWAT). Il n'en fallait pas plus

pour que les deux individus déposent leurs armes: trois couteaux.

Deuxième prise d'otages

Réjean Fuette, connu des policiers, n'en était pas hier à sa première prise d'otages. Le 8 mars 1984, il avait été appréhendé par la police au terme d'un siège de 12 heures, alors qu'il avait pris en otages sa femme de 17 ans et son bébé nouveau-né. Il avait même tiré trois coups de carabine dans son logis du 3164, rue Sainte-Famille.

C'est un avis d'éviction de son propriétaire qui, semble-t-il, avait alors poussé Fuette à agir de la sorte. Sa jeune épouse devait se suicider peut-être de temps après.

En janvier 1982, Fuette était atteint de deux projectiles d'arme à feu tirés près du coeur par un mystérieux inconnu.

Son acolyte d'hier, Daniel Coleman, avait été libéré en 1977 d'une accusation de vol sur un chauffeur de taxi.

Langlois est tenu criminellement responsable de la mort de Drapeau

■ Pierre Langlois a été tenu criminellement responsable de la mort violente de Robert Drapeau. C'est le verdict qu'a rendu hier le coroner Roch Héroux, au terme de son enquête publique. Langlois devrait être accusé aujourd'hui de complicité pour meurtre.

RONALD WHITE

Le 21 janvier, Robert Drapeau a été abattu de six projectiles d'arme à feu dans la tête, dans son appartement de la rue Planton, à Brossard. Selon le coroner, rien n'indique que Michael Mantovani ou Brian Gilliland, qui ont aussi témoigné à l'enquête, soient reliés à cette mort.

Mantovani et Gilliland ont néanmoins tous deux été accusés de complicité après le fait, tandis que Mantovani devra en plus répondre d'une accusation de vol

sur la victime. Ils devraient comparaître dès aujourd'hui en cour, à Longueuil.

Gilliland et Langlois ont relaté de façon presque identique les événements qui ont précédé la mort de Drapeau. Ce dernier, 30 ans, était connu des milieux policiers comme trafiquant de drogue. Les deux témoins ont d'ailleurs fait maintes références à la consommation de drogue à laquelle ils s'adonnaient en compagnie de Mantovani et de la victime.

Le soir du 21 janvier, Gilliland s'est rendu au domicile de Drapeau en compagnie de Langlois afin de récupérer la somme de \$300 qu'il lui avait prêtée. Une fois sur place, les deux amis se sont rendus compte que Drapeau était en présence de deux « rockers », des ex-motards selon Langlois, avec qui il avait une

discussion fort animée par moments.

Guilliland est sorti lorsque le ton a commencé à monter, suivi peu de temps après par un des « rockers ». Alors qu'il était seul dans le logement avec l'autre ex-motard et Drapeau, Pierre Langlois a assisté au meurtre.

Couché sur son lit, la figure contre le matelas et la tête recouverte de deux oreillers, Drapeau a été abattu de six projectiles dans la tête. Les témoignages ayant indiqué que Langlois était resté dans le logement sans y être contraint et qu'il avait au surplus suggéré au meurtrier de dissimuler son arme après le crime, le coroner Roch Héroux a décidé qu'il serait accusé de complicité.

Pierre Langlois, stoïque durant son témoignage, paraissait plus soucieux lorsque le coroner a rendu son verdict.

MÉDICAMENTS SANS ORDONNANCE

Un emballage protecteur sera requis au Canada

■ OTTAWA (PC) — À partir du 1^{er} avril, les médicaments vendus sans ordonnance au Canada devront être munis d'un emballage protecteur à l'épreuve de toute manipulation. Les nouveaux règlements fédéraux entreront en vigueur exactement deux ans, six mois et trois jours après la tragédie qui les a rendus nécessaires.

Le 29 septembre 1982, sept personnes sont décédées dans la région de Chicago après avoir absorbé des comprimés du médicament Tylenol Extra-fort, auxquels on avait ajouté du cyanure.

L'affaire a incité l'industrie pharmaceutique et les autorités gouvernementales en Amérique du Nord à recommander un contrôle plus sévère de l'emballage

des produits médicamenteux disponibles sans ordonnance d'un médecin.

La nouvelle réglementation est conçue afin de permettre au consommateur moyen de déceler les signes de manipulations ou d'altérations même les plus sophistiquées de l'emballage d'un médicament.

Ces nouvelles normes sont appliquées aux États-Unis depuis le mois de février 1983.

Des règlements similaires portant sur les rinçes-bouche, vaporisateurs pour les voies nasales, gouttes pour les yeux et suppositoires devaient initialement entrer en vigueur au Canada le 1^{er} janvier de l'année passée. Mais ils n'ont reçu l'approbation du cabinet fédéral que la semaine dernière.

Masse invite au Québec les ministres de la communication de la francophonie

■ LE CAIRE (PC) — Le Canada a invité officiellement tous les ministres de la communication du monde de la francophonie à se retrouver au Québec pour donner suite à la conférence qui vient de se terminer au Caire en Egypte. C'est le ministre des Communications du gouvernement fédéral, M. Marcel Masse, qui a lancé cette invitation après consultation avec son homologue québécois, M. Jean-François Bertrand.

« Il est important de faire savoir aux pays de la francophonie que l'époque des guerres fratricides entre Québec et Ottawa est maintenant terminée », a déclaré par la suite M. Masse.

L'occasion était belle, car c'est justement une querelle de

protocole entre l'ancien ministre des Communications du Canada, M. Francis Fox, et M. Bertrand qui avait empêché cette première conférence des ministres de la Communication qui s'est déroulée au Caire ne se tienne à Montréal, en 1983, comme il avait d'abord été prévu.

En invitant de nouveau les quelque 40 pays participants à se retrouver au Québec, sur invitation du Canada, MM. Masse et Bertrand ont voulu établir clairement l'esprit de concertation qui règne entre les gouvernements du Québec et d'Ottawa.

Le Nouveau-Brunswick a été associé au projet car il est, lui aussi, membre de l'Agence de coopération culturelle et technique, l'organisme qui parraine la conférence.

Endettés et divisés, les libéraux de Turner rencontrent leurs comptables

■ TORONTO — Après plus de 20 ans de pouvoir, le Parti libéral du Canada n'a plus d'argent. Les dettes accumulées frisent le \$4 millions, et il a fallu mettre des employés à pied à la permanence nationale du parti à Ottawa.

GILBERT LAVOIE
envoyé spécial de LA PRESSE

Le constat n'est pas nouveau, mais il fait toujours aussi mal pour de nombreux militants qui n'arrivent pas à comprendre comment on a ainsi pu laisser couler à pic ce Titanic sans voir venir l'iceberg.

L'explication est pourtant bien simple: propriétaires du pouvoir pendant aussi longtemps, les libéraux n'ont jamais véritablement

eu besoin d'un parti national fort au court des deux dernières décennies. Les politiques étaient décidées par le cabinet, la publicité gouvernementale faisait souvent office de publicité partisane, et les affaires allaient bien.

Résultat, le Parti libéral du Canada a été atrophié au point d'en oublier l'essence même de la force d'un parti après ses politiques, le financement.

Pourrait-on croire que le parti de Pierre Elliott Trudeau achetait des listes de noms de firmes privées, comme le font les vendeurs de magazines, lorsqu'arrivait le moment de faire une campagne nationale de financement par la poste?

C'est pourtant la réalité. Pendant des années, on a ainsi envoyé des dizaines de milliers de

lettres à des personnes dont on ignorait l'allégeance politique.

Les résultats parlent d'eux-mêmes: en 1983, les libéraux n'ont recueilli que \$7 millions auprès de 42,338 donateurs. Pendant ce temps, le NPD amassait \$8,4 millions auprès de 67,058 donateurs, et les Conservateurs obtenaient le gros lot avec \$14,1 millions versés par 117,716 personnes!

L'ancien ministre libéral Judd Buchanan, qui a été chargé par le parti de revoir le financement du PLC, est le premier à reconnaître que les libéraux se sont laissés devancer misérablement.

Pour parler franchement, il faut dire que Joe Clark a apporté une contribution extraordinaire à son parti à ce chapitre dans les années 70. Quant à nous, nous n'avons commencé que dans les

années 80 à nous interroger sur le financement. Mulroney a été vraiment chanceux.

Le succès des conservateurs est en parti imputable à leur décision, il y a plusieurs années, d'aller voir les dernières trouvailles des Américains en matière de financement. Ils sont revenus de Washington avec la ferme intention d'informatiser leur banque de renseignement et tout particulièrement la liste des membres et des donateurs. Joe Clark avait une autre raison d'agir rapidement en ce domaine. Contesté pendant trois ans après la défaite de 1980, il avait besoin d'une bonne machine pour se défendre contre les Brian Mulroney et John Crosbie. Il a perdu, mais la machine était bien huilée à l'approche des élections de septembre 1984.

Les libéraux eux, n'ont commencé que l'été dernier, lorsque la catastrophe était devenue inévitable, à utiliser véritablement l'informatique...

Judd Buchanan explique également que la crise financière du parti a été aggravée par d'autres facteurs.

« Traditionnellement, nos meilleurs contributeurs venaient du secteur primaire... les industries de la forêt, des mines, de l'acier, du pétrole, de même que les banques. Mais à l'exception des banques, les industries du secteur primaire ont été gravement affectées par la récession économique de 1982 ».

M. Buchanan explique également que l'obligation de publier toutes les donations de plus de \$100 a nui au Parti libéral. « Certaines compagnies n'aiment pas cette publicité ».

Bref, le Parti libéral aurait dû démocratiser son financement il y a longtemps, mais il ne s'est pas donné les moyens de le faire, de rejoindre les individus au lieu de se fier aux compagnies.

De plus, ses structures internes étaient trop décentralisées. Ainsi, contrairement au NPD et au Parti conservateur, la majeure partie du financement du PLC se fait au niveau des associations de comités. Au Québec le comité garde 25 p. cent des fonds et il place 35 p. cent dans un compte en fiducie pour les dépenses électorales de la circonscription. Le reste, 40 p. cent, va à l'aile provinciale du parti fédéral. Le parti national ne reçoit rien de ces contributions. Il n'a même pas accès à la liste de noms des donateurs du comité...

Le problème, c'est que les libéraux demeurent divisés. Divisés sur les politiques, mais également sur le leadership et les gens qui entourent John Turner.

Le chef a un double défi: reconstruire et donner des moyens financiers à un parti national dont Pierre Trudeau n'a jamais eu besoin. Mais son défi ultime sera de savoir réconcilier, afin de ne pas répéter l'expérience de Joe Clark qui a reconstruit son parti pour le profit d'un autre, Brian Mulroney.

EN BREF

L'aide aux victimes de la faim

■ Le gouvernement doit réunir la somme qui lui permettra de doubler, comme il l'a promis, les dons du public en faveur des victimes de la famine en Afrique puisqu'un échec pourrait compromettre le succès de semblables campagnes de souscription dans l'avenir. C'est l'opinion émise hier par le coordonnateur de l'aide canadienne à l'Afrique, M. David MacDonald. Mais du même souffle M. MacDonald s'est dit confiant que l'on parviendra à trouver les fonds nécessaires — au moins \$12 millions. Le bureau de M. MacDonald a confirmé plus tôt cette semaine que le gouvernement ne dispose pas des sommes nécessaires pour respecter sa promesse sa promesse en ce sens.

Hôpitaux: le PLQ serait généreux

■ Une fois au pouvoir, le Parti libéral est prêt à consacrer \$200 millions à l'amélioration du système hospitalier, a annoncé le député Pierre Paradis de Brome-Missisquoi, porte-parole de l'opposition dans les affaires sociales. « J'ai des garanties personnelles de M. Bourassa qu'il s'agira d'un dossier prioritaire », a affirmé M. Paradis lors d'une conférence de presse à Québec. M. Paradis croit que les \$200 millions requis n'augmenteront pas le déficit budgétaire du Québec car ces sommes pourront être prises à même les revenus que le gouvernement tirera « de la relance économique » que l'élection de M. Bourassa suscitera.

Le Conseil québécois du tourisme

■ Le Québec a franchi hier les premiers pas vers une politique globale du tourisme par l'entrée en fonction du Conseil québécois du tourisme, créé en décembre dernier. Présidé par le président du Palais des congrès de Montréal, M. Yves Michaud, l'organisme est composé des représentants de tous les intervenants du milieu: les pourvoyeurs, les restaurateurs, les hôteliers, les sociétés aériennes, les agents de voyage, les organismes de loisirs, les syndicats et les associations régionales de tourisme. Le rôle du conseil sera de produire au ministre Marcel Lévesque des avis qui porteront, dans un premier temps, sur le document de travail « Le tourisme au Québec, bilan et perspectives d'action 1985-1988 », qui devrait déboucher sur un plan d'action global.

Discours du trône à l'I.-P.-É.

■ Le gouvernement conservateur du premier ministre Jim Lee s'est engagé, hier, à maintenir la force des industries de la pêche, de l'agriculture et du tourisme dans l'Île-du-Prince-Édouard. Dans un discours du trône lu par le lieutenant-gouverneur Joseph Doiron, le gouvernement a promis, en particulier, d'aider les jeunes à acheter des actifs agricoles, afin de les encourager à rester sur les fermes. Aux pêcheurs, il va apporter certains soulagements dans les intérêts de prêts. Il y aura finalement un programme pour appuyer concrètement le secteur du tourisme.

Le chômage sera moins élevé

■ Les prévisions du gouvernement fédéral indiquent que le chômage sera moins élevé en 1985 que ne l'avait prévu le ministère des Finances l'automne dernier, a déclaré hier le ministre des Finances, M. Michael Wilson. Alors que l'opposition lui donnait du fil à retordre pour une seconde augmentation de plus d'un demi point du taux préférentiel de la Banque du Canada, M. Wilson a affirmé qu'un bilan actuel de l'économie montrerait une amélioration des prévisions économiques au regard des prévisions dévoilées le 8 novembre dernier. « Les taux d'intérêt sont plus bas, la croissance est plus élevée et on s'attend à ce que le chômage soit plus bas en 1985 qu'on ne le prévoyait en novembre dernier », a dit M. Wilson. Dans son bilan de l'économie, M. Wilson avait alors souligné que le chômage « resterait intolérablement élevé, s'établissant à 11 p. cent jusqu'à la fin de 1985 ».

Aux banques de faire leur part

■ Les banques doivent commencer à assumer une certaine part de responsabilité pour les problèmes financiers qui assaillent les fermiers. C'est le point de vue qu'ont fait entendre, unanimes, les trois partis politiques à l'occasion d'une rencontre du comité des Communes sur l'agriculture, hier. Le comité étudiait la situation financière des fermiers avec des représentants de l'Association canadienne des banquiers. Les faillites chez les agriculteurs canadiens ont atteint un sommet sans précédent de 551 en 1984.

Le drapeau du parlement en berne pour Lapalme

■ Le drapeau du Québec sur la tour centrale du parlement sera en berne aujourd'hui, jour des funérailles de M. Georges-Émile Lapalme, qui fut chef de l'opposition libérale et député à l'Assemblée nationale.

C'est ce qu'a décidé le président de l'Assemblée, M. Richard Guay, pour rendre ainsi hommage, au nom de tous les députés, à celui qui fut « le catalyseur des aspirations croissantes des Québécois en changement » et qui fut également « un des principaux précurseurs de la révolution tranquille à laquelle il a tant contribué ».

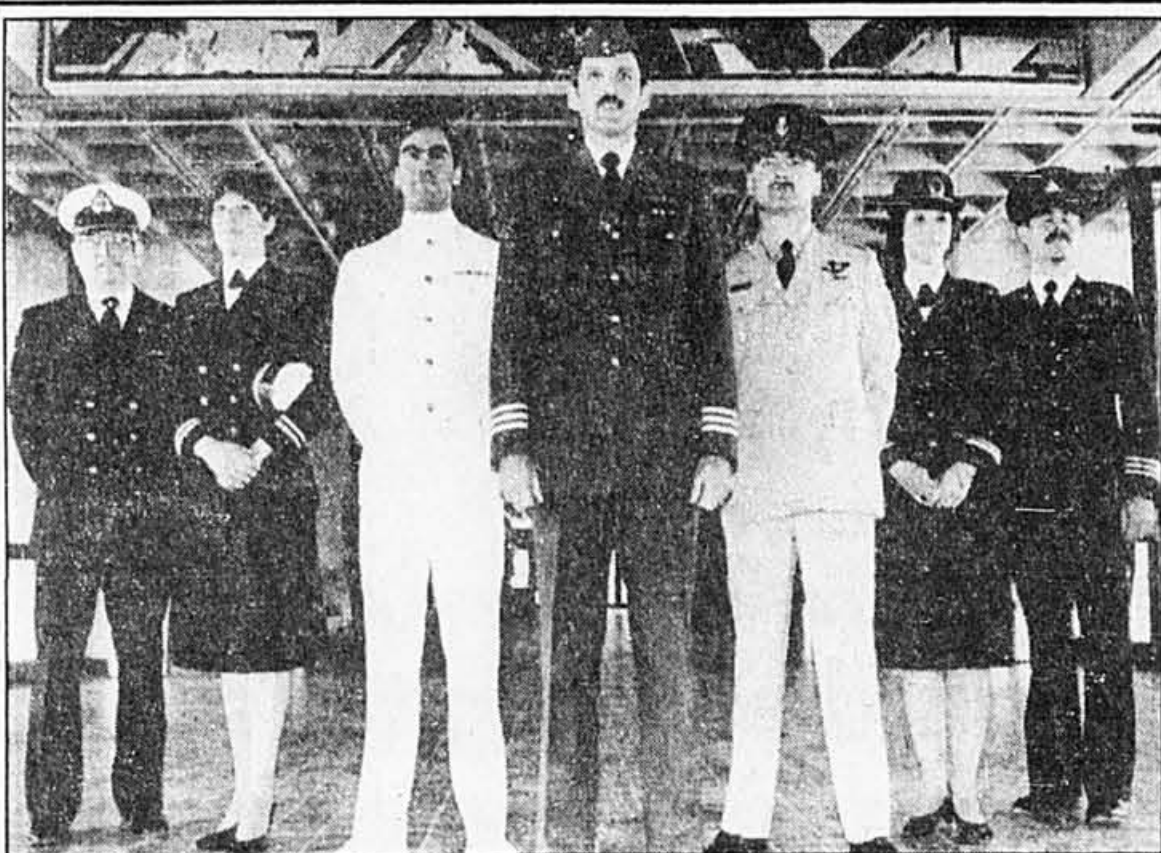
Par ailleurs plusieurs témoignages de sympathie ont été exprimés hier à la veuve de Georges-Émile Lapalme. Ainsi, M. Robert Bourassa, chef actuel du parti libéral du Québec, écrivait qu'« avec cette disparition, une page de l'histoire du Québec est tournée ». M. Bourassa souligne le « discours réformateur et la vive intelligence de celui qui fut le précurseur et un des grands acteurs de la révolution tranquille... l'un de ses plus illustres et de

ses plus fidèles serviteurs de la province ».

Dans un télégramme adressé à la famille de M. Lapalme, M. John Turner, chef du parti libéral du Canada, rend hommage au défunt en disant: « Par sa longue carrière au service des ses concitoyens sur la scène tant fédérale que provinciale et par la très forte empreinte qu'il a laissée sur la vie politique du Québec, M. Lapalme s'est assuré une place de choix dans l'histoire de notre pays ».

Le président et les membres du Conseil de la langue française, rappellent que M. Lapalme était membre de l'Ordre des francophones d'Amérique et qu'il était très attaché à la qualité et à la promotion de la langue française au Québec ainsi qu'à son rayonnement dans le monde.

Rappelons que les funérailles de M. Lapalme ont lieu aujourd'hui, à 11 h à l'église Saint-Viateur d'Outremont. M. Raymond Garneau, député de Laval-des-Rapides et président du caucus libéral fédéral du Québec, représentera M. John Turner aux obsèques.



La nouvelle mode militaire au Canada. À gauche, trois uniformes de la marine; au centre, celui de l'armée de terre; à droite ceux de l'aviation.

Les forces armées présentent leurs nouveaux uniformes

■ OTTAWA (PC) — Les membres des forces armées canadiennes ont présenté en avant-première à la presse, hier, leurs futurs uniformes distinctifs alors que le gouvernement conservateur s'apprête à réaliser l'une de ses nombreuses promesses électorales.

Le ministre de la Défense, M. Robert Coates, qui a assisté à la « parade de mode » qui s'est déroulée dans le foyer du quartier général de la défense, a dit qu'il en coûtera au trésor fédéral la somme de \$35,6 millions pour changer la garde-robe des

82 000 membres des forces armées qui porteront bientôt des uniformes distinctifs selon qu'ils appartiennent à l'armée de terre, à l'aviation ou à la marine.

« C'est conforme à ce que nous avions dit au cours de la campagne électorale », a expliqué le ministre de la Défense tout en signalant que ces dépenses viennent s'ajouter aux crédits de \$20 millions que l'ancien gouvernement libéral avait déjà approuvés pour de nouveaux uniformes d'été.

Les forces armées canadiennes, qui ont été unifiées sous le commandement du général en chef Jean-Victor Allard, à la fin des années 60, le demeureront. Toutefois, les membres de la marine porteront à l'avenir un uniforme bleu foncé en hiver et blanc en été; les uniformes des aviateurs seront de deux teintes de bleu différentes, une pour l'été l'autre pour l'hiver, tandis que les membres de l'armée de terre continueront à porter en hiver l'uniforme vert foncé, tandis qu'en été, ils revêtiront un uniforme beige.



FONDS QUÉBÉCOIS
DE RÉCUPÉRATION

MOI, JE RÉCUPÈRE!

Depuis le premier février, une consigne de 5 cents s'applique à tous les contenants à remplissage unique de bière et de boissons gazeuses. Jusqu'alors considérés comme jetables, ces contenants sont désormais récupérables... et votre consigne est remboursable!

Cette nouvelle consigne s'applique aux canettes en aluminium, aux bouteilles en plastique et aux bouteilles en verre, avec ou sans étiquette de plastique, si elles contiennent de la bière ou des boissons gazeuses.

La récupération de ces contenants à remplissage unique se fera tout aussi simplement qu'elle se fait déjà pour les bouteilles de bière et de boissons gazeuses à remplissages multiples. Il suffit que vous retourniez vos contenants vides, propres et en bon état chez un détaillant participant au programme de récupération; celui-ci vous remboursera la consigne que vous avez payée à l'achat de vos boissons.

D'ici à ce que tous les contenants portent la mention « Consignée Québec », votre détaillant peut vous remettre un timbre pour chaque contenant à remplissage unique que vous achetez. Au moment de retourner vos contenants, vous n'aurez qu'à y apposer ces timbres, ce qui vous permettra d'obtenir le remboursement de la consigne. La récupération des contenants à remplissage unique de bière et de boissons gazeuses améliorera de manière sensible notre qualité de vie.

À partir du premier février, la nouvelle consigne au Québec, c'est la récupération! C'est simple et c'est éconologique. MOI, JE RÉCUPÈRE!

■ Exceptionnellement, la chronique hebdomadaire de Pierre Pascau paraît aujourd'hui en page C-7.

Le silence troublant de Richard Hatfield

À la curiosité légitime de ses partisans inquiets et de ses détracteurs empressés, M. Richard Hatfield oppose depuis trois jours un mutisme total. Alors que la tempête s'abat sur le Nouveau-Brunswick et gagne les Communes, ce silence obstiné devient troublant.

Car ceux qui voudraient l'appuyer dans cette affaire n'attendent qu'un mot d'explication pour réitérer leur confiance au chef conservateur. Au contraire, ses adversaires se réjouissent de cette apparente passivité qui tend à accréditer les témoignages accablants de trois étudiants.

On laisse entendre dans son entourage, pour justifier cette abstention, que le premier ministre doit s'astreindre à des exigences d'ordre juridique. Il ne peut parler, dit-on, qu'à l'expiration du délai de trente jours au cours duquel la Couronne peut encore porter en appel le jugement prononcé le 29 janvier et acquittant l'homme politique d'une accusation de possession de marijuana.

Serait-il fondé que cet argument d'ordre juridique ne résisterait pas aux impératifs politiques qui lui commandent de répliquer au plus tôt aux allégations suivant lesquelles il aurait entraîné trois jeunes gens à faire usage de marijuana et de cocaïne à sa résidence de Fredericton et dans un hôtel de Montréal en janvier 1981.

Dans le même temps, un député de l'Opposition libérale aux Communes réclame du gouvernement d'Ottawa une enquête publique sur les circonstances entourant la préparation du procès à l'issue duquel M. Hatfield a été libéré. Le solliciteur général, M. Elmer MacKay, aurait eu des rencontres secrètes avec un journaliste avant que les accusations ne soient portées contre le chef du gouvernement provincial.

En toute hypothèse, celui-ci doit rompre le silence qu'il observait encore hier soir dans sa capitale à l'issue d'une réunion secrète de son groupe parlementaire.

On attend du premier ministre qu'il désarme les accusateurs qui, dans la presse et les milieux politiques, réclament sa démission. Rien ne l'oblige à faire connaître dès maintenant toutes les explications qu'appellent les témoignages des étudiants. Mais il doit au moins dire publiquement qu'il ne porte pas la responsabilité dont on voudrait l'accabler et qu'il fera, dès que possible, une déclaration complète sur les interventions étonnantes des jeunes gens.

Il est notoire dans les milieux politiques du pays que M. Hatfield se distingue par ses comportements inhabituels et parfois bizarres. Il affectionne les voyages rapides, à bord de l'avion du gouvernement, vers Montréal, Toronto et New York. On le rencontre parfois dans les restaurants pittoresques de Montréal en compagnie d'étranges convives.

Ses adversaires politiques auront-ils décidé de chercher dans sa vie privée des événements qui, mal interprétés, pourraient le compromettre? On ne saurait écarter une pareille hypothèse. Surtout depuis que le Nouveau-Brunswick est en proie à de violents débats sur l'égalité des langues officielles, sur la promotion du français et des francophones dans la fonction publique de la province.

Le premier ministre se distingue par une attitude généralement accueillante envers la communauté acadienne et ses revendications. Mais, ces derniers mois, l'impatience et l'hostilité de la collectivité anglophone se sont manifestées à diverses reprises. Il n'est pas interdit de penser que des groupuscules fanatiques ou des éléments plus réactionnaires du Parti conservateur ont voulu mettre un terme à ces politiques libérales. Il suffit, pour y parvenir, de neutraliser l'homme politique qui les a conçues et mises en oeuvre.

C'est pourquoi M. Hatfield doit s'expliquer au plus tôt.

MICHEL ROY

Le pape au pays de «la libération»

Jean-Paul II vient de terminer un des voyages les plus difficiles de sa vie de pèlerin. Non seulement parce que l'Amérique latine compte présentement 46 pour cent du monde catholique, mais surtout parce qu'on y trouve la contestation idéologique la plus gênante pour l'Église, celle qui frôle la pensée marxiste. En visitant le Pérou, le pape se rendait au cœur de la «théologie de la libération». Il est évident qu'il devait lui réserver une partie significative de son message.

Dans l'avion qui le transportait vers Lima, le pape disait à des journalistes: «La théologie de la libération est un concept qui n'intéresse que peu de gens. Je vais en Amérique latine avant tout pour parler aux hommes.» Il a raison: la réflexion théologique ne préoccupe qu'une poignée de penseurs, chrétiens ou autres, dispersés à travers le monde. Mais au Pérou, elle a réussi à diviser l'Église. Et ce n'est pas pour rien que quelques heures seulement après son arrivée à Lima, Jean-Paul II déclarait: «Non aux idéologies qui passent.» Et il encourageait les catholiques péruviens à suivre «les orientations justes données par vos évêques dans leur récent document sur la théologie de la libération».

C'est que le débat demeure vivant; et il influence l'Église, d'Amérique latine ou d'ailleurs. Il s'agit donc de savoir si cette théologie représente une simple querelle idéologique ou une véritable contestation dans l'Église.

De son côté, le théologien péruvien Gustavo Gutierrez, principal défenseur de cette théologie, déclare qu'une synthèse entre marxisme et christianisme serait «absurde comme le serait une synthèse entre la foi chrétienne et la physique d'Einstein». Mais il est accusé d'opérer une «lecture sélective et marxiste de la Bible», d'opposer l'Église des pauvres à l'Église hiérarchique.

Le pape est donc venu dire aux Péruviens: «Vous devez éviter ce qui pourrait faire penser qu'il existe dans l'Église une double hiérarchie...» Le message est clair: Jean-Paul II ne permettra jamais qu'une pratique s'inspire d'une théorie ou qu'une théorie s'inspire d'une pratique qui semble ou paraît retenir quoi que ce soit de la pensée marxiste. Karol Wojtyła connaît trop le communisme pour s'y frotter de près ou de loin. À la théologie de la libération, le pape dit donc un non absolu catégorique.

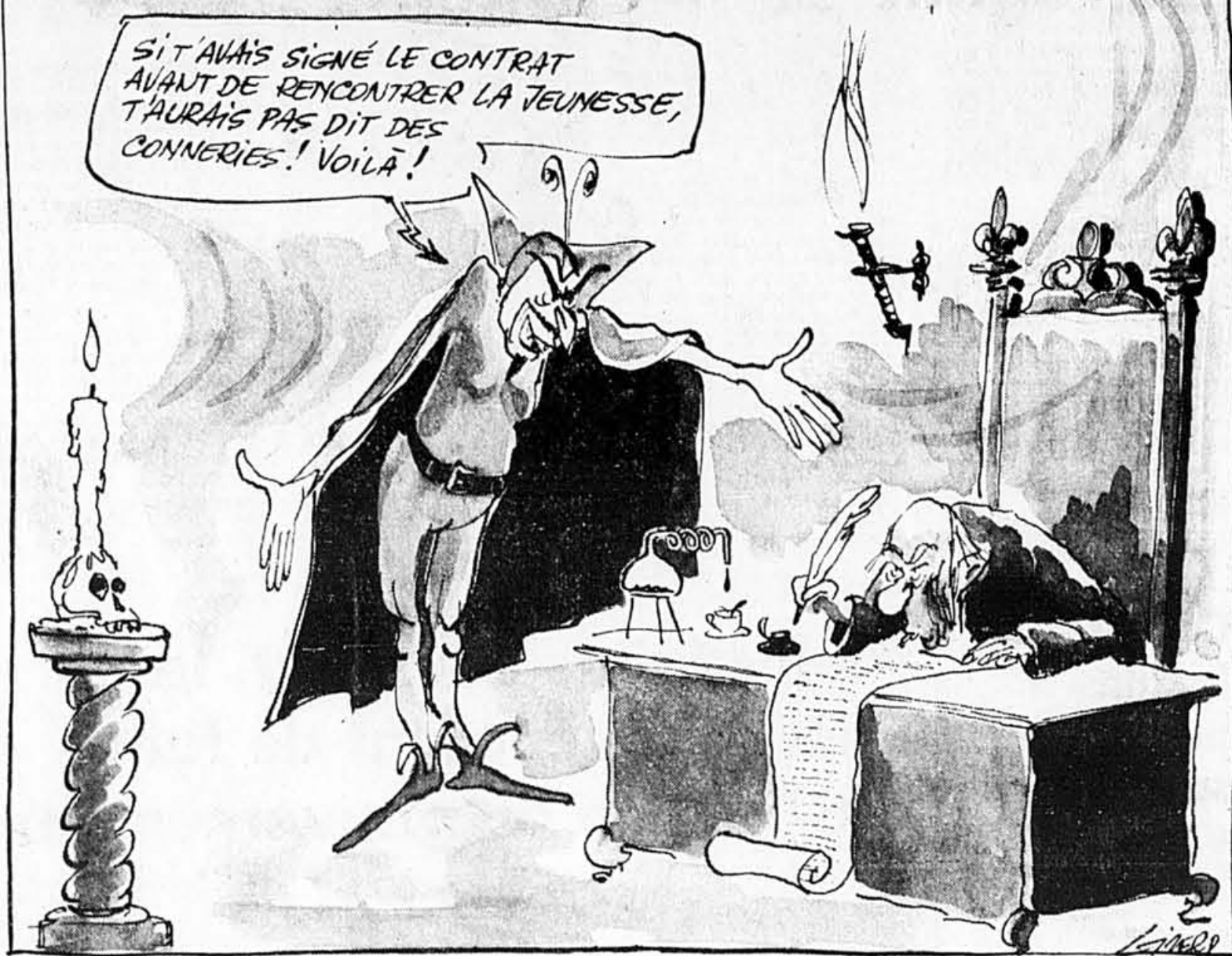
Mais il est allé parler aux hommes, cela est évident. Il s'est appliqué à les inviter à la paix. «Ne suivez pas, a-t-il dit, ceux qui affirment que l'injustice sociale peut disparaître seulement par la lutte des classes, le recours à la violence ou à d'autres moyens antichrétiens.» Il doit savoir qu'il n'est pas facile de convaincre des Indiens souffrants et ces pauvres humiliés qu'ils auront un jour le droit d'être respectés. Ils sont si pauvres et si démunis qu'ils n'espèrent plus en rien. Au Pérou, un homme sur deux est sans travail; et ceux qui travaillent ne gagnent, en moyenne, que \$50 par mois. Comment espérer en une justice future?

Les théories de Gutierrez ne touchent peut-être pas la foule des analphabètes. Mais ces gens cherchent dans «des moyens de paix» une façon de survivre. Ils sont victimes d'injustice, c'est bien évident. Comment l'accepter?

Il leur faut une foi absolue dans les Béatitudes évangéliques. Mais ils doivent bien espérer que l'Évangile touche aussi les propriétaires catholiques de leur pays qui profitent d'eux et en font des esclaves. L'évangélisation des riches devient donc essentielle à la dignité des pauvres.

Jean-Guy DUBUC

FAUST



Jacques Dufresne

(Collaboration spéciale)

L'affaire Morgentaler

C'est un calendrier qui m'amène à l'affaire Morgentaler et au débat sur l'avortement, un calendrier sur lequel je lis tous les jours cette pensée d'Anatole France: «Mieux vaut comprendre peu que comprendre mal.»

Pourquoi Morgentaler a-t-il fait de l'avortement l'objet d'une croisade et pourquoi ses adversaires, à Toronto notamment, réagissent-ils désormais avec la même énergie que lui, et au même niveau? Ce qu'on croit savoir sur de pareilles questions empêche souvent d'accéder à ce qu'on devrait penser.

La piste que j'emprunte pour comprendre au moins un peu m'est indiquée par un sage bien connu ici, Gustave Thibon, dont les éditions Borel Express viennent de rééditer deux ouvrages: *L'échelle de Jacob* et *L'ignorance étoilée*.

Dans cette dernière oeuvre, par des réflexions de ce genre: «Le jour où tu comprendras que tout le monde a raison à son niveau et dans ses limites, tout le monde te donnera tort», Thibon explicite une pensée dont le centre de gravité se trouve dans une pièce futuriste écrite dans les années cinquante et parue sous le titre de *Vous serez comme des dieux*.

Nous sommes, dès le début de la pièce, transportés dans un monde où les promesses de la

science ont été tenues et les vœux qui l'accompagnent exaucés. La souffrance et la mort sont vaincues, l'agressivité et l'angoisse sont contrôlées, les hauts quotients intellectuels sont équitablement répartis, mais voici que deux solitaires, amoureux l'un de l'autre, choisissent, pour aller au bout de leur amour, et de ce qu'ils ont entrevu comme étant leur plus haut destin, de redevenir mortels. Peut-être ont-ils lu ces vers de Ptolémée traduits par Marguerite Yourcenar:

Moi qui passe et qui meurs, je vous contemple étoilés. La terre n'étreint plus celui qu'elle a porté. Debout, tout près des dieux dans la nuit aux cent voiles Je m'associe, infime, à cette immensité. Je goûte en vous voyant ma part d'éternité.

Quand on lui reproche de se réfugier dans le rêve, de ne pas être assez curieuse, l'héroïne répond: «C'est vrai qu'ils ont ouvert le monde jusqu'aux frontières des nébuleuses. Je vivrais pourtant éternellement dans cette prairie, parmi ces plantes et ces oiseaux — toutes ces choses qui contiennent l'infini parce qu'elles restent dans leurs limites.»

C'est le mot limites qu'il faut souligner. Le monde actuel, ce-

lui où l'on cultive et implante les embryons, où l'on cultive et implante les embryons et les gènes, — manipulations dont l'avortement n'est qu'une timide préfiguration — n'est pas encore le meilleur des mondes, mais il en est la promesse, suffisamment réalisée pour qu'avec un peu d'imagination on s'y croie déjà installé. Or la principale caractéristique d'un tel monde, c'est que le progrès y ouvre des perspectives illimitées; c'est aussi que la notion de limite y est inconnue. La rançon du progrès, c'est que nous ne pouvons ni contrôler ni orienter les forces qui le produisent; c'est pourquoi les armes sont de plus en plus sophistiquées et destructrices; c'est pourquoi on transplante des cœurs de babouin dans des organismes humains. Il en est ainsi dans tous les secteurs de pointe, y compris bien entendu dans celui de la génétique et de l'embryologie. Devant cette course, nous sommes des spectateurs, tantôt réjouis, tantôt inquiets, mais toujours impuissants.

Et alors de deux choses l'une: ou bien nous mettons tout notre espoir dans les promesses de la science, auquel cas l'interventionnisme, quel qu'il soit, ne nous inquiète guère, parce que nous sommes persuadés que les crises peuvent être prévenues par des correctifs appropriés. Dans ces conditions, il n'y a pas

lieu de s'inquiéter au sujet de l'avortement, qui n'est alors que l'un des premiers maillons d'une longue chaîne d'interventions dont le contrôle total des gènes sera le dernier maillon.

Ou bien, à l'instar de l'héroïne de *Vous serez comme des dieux*, nous choisissons de redevenir mortels, de vivre de plein gré à l'intérieur des vieilles limites de la condition humaine, en formant le vœu que des limites analogues puissent s'imposer dans le domaine des armes, de l'intelligence artificielle, des techniques polluantes, etc. Dans cette perspective, l'avortement, ne serait-ce que parce qu'il fait partie d'un processus dont le contrôle nous échappe, ne peut pas être considéré comme une chose positive; mais il en est de même à quelques nuances près de la contraception chimique, qui fait partie du même processus.

Par là le prosélytisme de Morgentaler se trouve jugé sévèrement, mais le zèle de ses adversaires n'est pas pour autant jugé favorablement. On peut présumer en effet que la plupart d'entre eux n'ont un sens aigu de la limite que dans le domaine de la reproduction, que dans tous les autres domaines, ils s'abandonnent aux promesses illimitées de la science. Or c'est là que se trouve la mesure fondamentale.

POINT DE VUE

«Je souhaite demeurer anonyme»

D'abord les faits. Un homme de 37 ans, Bernhard Hugo Goetz, qui gagne paisiblement sa vie dans l'électronique, monte à bord du métro de New York. On dira plutôt de lui qu'il est de tempérament solitaire et mélancolique, assez craintif et pas bagarreur pour deux sous. Quatre jeunes gens s'approchent de lui et lui demandent successivement une allumette, une cigarette, un billet de cinq dollars. Pour toute réponse, il sort un revolver de sa poche, tire à bout portant sur chacun de ces voyous adolescents, puis quitte tranquillement le véhicule sans que personne songe à l'inquiéter.

ROGER DUHAMEL
collaboration spéciale

Après quelques jours, Goetz décide de se livrer à la police. Il passe six jours en prison sous la double inculpation de tentative de meurtre et de possession d'arme. Il recouvre provisoirement sa liberté après avoir versé un cautionnement de \$50000, de son propre argent et non de celui des admirateurs de son geste empressés à le lui procurer.

Car ce justicier est devenu pour beaucoup de ses compatriotes une sorte de héros. N'a-t-il pas eu le courage de se substituer aux gardiens de l'ordre et

de mettre un frein exemplaire aux exactions de ces hors-la-loi de naissance qui entretiennent un climat de panique à New York et autres lieux? N'est-il pas grand temps que les honnêtes gens réagissent contre ces petites frappes qui se croient tout permis et entendent rééditer impunément la violence célébrée dans *Clockwork Orange*?

Dans les journaux, les lettres ouvertes pleuvent qui soutiennent l'acte audacieux de Goetz. On lui réclame partout des autographes. Il s'est même trouvé des gens pour suggérer de lui décerner une médaille. D'autres souhaitent qu'il pose sa candidature à la mairie de New York! Un annonceur de radio lui tient rigueur de n'avoir pas accompli sa besogne proprement: «S'il s'était rompu davantage au maniement des armes, il aurait pu les abattre tous les quatre sur place.»

On voit donc jusqu'à quel degré d'aberration peut grimper la passion populaire dès qu'elle s'abandonne à l'exacerbation hystérique. Un politologue va jusqu'à estimer que ce sentiment favorable à Goetz, parce que fondé sur l'indignation morale, constitue un signe de santé sociale: «La colère ressentie par quelqu'un qui n'a pas été person-

nnellement la victime d'un criminel, c'est une expression de compassion pour ses concitoyens. Il ne faut pas ridiculiser ni mépriser cette expression.» C'est peut-être une forme récente de la charité chrétienne. Pourquoi pas?

Est-il encore possible d'essayer de raisonner? Il ne nous sert pas à grand-chose d'apprendre que Goetz a été attaqué il y a trois ou quatre ans et que son assaillant a bénéficié de la clémence policière ou judiciaire. Nous ne sommes pas plus avancés en sachant que son propre père a eu des démêlés avec la justice parce qu'il avait trop de tendresse pour les garçons de 15 ans. Le fond du débat ne varie en rien du fait que les quatre apaches du métro sont malgré leur jeune âge des récidivistes du crime, totalisant neuf condamnations et douze causes pendantes, l'un d'entre eux attendant même son procès pour avoir volé trois hommes à main armée.

Devant ces forfaits à répétition, comment s'étonner que la majorité silencieuse éprouve le sentiment de vivre dans un ghetto, à l'affût d'une attaque dans le métro, dans la rue, dans les magasins, dans les couloirs déserts des conciergeries? Quand d'aventure un individu plus ou moins paniqué prend la loi entre ses propres mains jusqu'à com-

mettre un crime de sang, nous comprenons sans les approuver les réactions favorables que suscite spontanément son geste. Nous sommes las de vivre comme des assiégés dans la jungle des villes.

Malgré notre colère, malgré notre impatience, malgré notre indignation contre une certaine mollesse des autorités, malgré les théories criminologiques démentielles qui confondent les prisons et les jardins d'enfants, nous devons nous en tenir au principe essentiel: Tu ne tueras point. Si chacun entend prendre soi-même les moyens nécessaires pour assurer sa défense, nous reculons de plusieurs siècles et revenons aux mœurs sanguinaires et expéditives de la féodalité. Personne ne le souhaite vraiment.

Nous ignorons bien entendu le sort qui échouera à Goetz. S'il était devant nous, nous lui demanderions, simple curiosité, pourquoi il a tiré de dos deux de ses assaillants qui manifestement cherchaient à fuir et ne menaçaient plus sa vie. On répète qu'il aurait déclaré à un journaliste: «Je souhaite demeurer anonyme.» La prochaine fois, pour y parvenir, il aura avantage à emprunter la voie discrète de Greta Garbo...

A

LA PRESSE,
MONTREAL, VENDREDI
8 FÉVRIER 1985

TRIBUNE

LIBRE

DOCUMENT

La Fédération des cégeps Le régime de négociation des conventions collectives

Un mémoire de la Fédération des cégeps sur l'avant-projet de loi sur le régime de négociation des conventions collectives dans les secteurs public et parapublic, présenté à la Commission du budget et de l'administration.

(...) Disons d'entrée de jeu que nous partageons sans réserve la volonté du gouvernement, tant de fois exprimée, de clarifier le rôle de l'Etat, d'inverser les tendances centralisatrices et de sortir enfin le Québec des ornières de l'affrontement. Nous sommes en effet convaincus que la confusion des rôles et la centralisation sont à la source d'effets pervers tels, que la situation qui en est résultée commande des modifications majeures au régime actuellement en vigueur et, surtout, un changement radical de perspective.

Effets pervers découlant de la situation actuelle

Malgré qu'ils soient connus depuis quelque temps déjà, il n'est pas inutile de rappeler quelques-uns de ces effets pervers:

- le «syphonage» par en-haut de l'essentiel du statut d'employeur que les lois constitutives des cégeps leur octroyaient en faisant de ces institutions des corporations au sens du code civil, et, conséquence de ce phénomène, l'éclipse des instances et des acteurs locaux;
- le discrédit dans lequel est tombé l'Etat qui s'est à ce point constitué partie négociante que, même lorsqu'il veut en sortir pour retrouver son rôle de législateur, il est accusé d'être un employeur déloyal. La limite est d'ailleurs atteinte: les centrales syndicales ne perçoivent l'Etat que comme une partie, à

leur image et à leur ressemblance, avec qui elles veulent négocier les lois, d'égal à égal;

- le sacrifice des droits des plus démunis sur l'autel des privilèges des groupes d'intérêt;
- le télescopage de l'établissement des conditions de travail dans un secteur donné et de la fixation des priorités de l'Etat et de la société, et la politisation des négociations qui s'ensuit;

- le «désapprentissage», pour les acteurs quotidiens d'une situation donnée, de penser et de régler les problèmes auxquels ils sont confrontés;
- et surtout la perte de vue de la mission première des établissements: un service à assurer à ce point essentiel que l'Etat l'a déclaré public.

La confusion des rôles et la centralisation n'ont pas donné que ces effets pervers, mais nous devons en être suffisamment saisis pour être décidés à modifier en conséquence la situation qui les produit.

Un bon remède?

L'avant-projet de loi déposé constitue-t-il un remède adéquat au mal diagnostiqué? Oui, mais partiel.

- En effet, la désynchronisation, c'est-à-dire l'étalement dans le temps de l'échéance des divers chapitres de la convention, favorisera vraisemblablement des solutions négociées et sera de nature à diminuer le caractère sensationnel, voire dramatique, des fins de rondes auxquelles le régime actuel nous a habitués. De plus cela permettra aux acteurs et aux contribuables concernés d'être mieux informés des enjeux spécifiques qui sont débattus.
- Le mécanisme de médiation proposé, compte tenu cepen-

dant du changement de perspective que nous proposons plus loin, et les délais qu'il comporte, faciliteront sans doute des rapprochements et réduiront certainement le recours aux moyens de pression ultimes.

- Le mode de détermination de la rémunération nous semble logique, réaliste et conforme à la conception généralement acceptée du rôle de l'Etat et à la pratique en usage dans un grand nombre d'Etats modernes.
- Le renforcement des pouvoirs confiés au Conseil des services essentiels nous semble également bienvenu, sans pour autant que nous soyons d'accord avec le maintien des droits de grève et de lock-out quand ils entrent en conflit avec le droit des personnes démunies.

Cependant, sur les deux questions de fond, le changement de perspective n'a pas encore eu lieu. Ces améliorations étaient nécessaires et nous nous réjouissons de les retrouver dans l'avant-projet de loi. Nous vous soulignons cependant avec insistance que l'économie générale de cet avant-projet de loi ne reflète pas le changement de perspective souhaitable et annoncé, eu égard aux deux questions qui constituent le cœur du problème: la confusion des rôles et la centralisation.

L'examen attentif du texte de l'avant-projet de loi, auquel nous procédons aux pages dix et suivantes de notre mémoire, nous amène à conclure que l'Etat reste massivement présent dans la détermination des conditions de travail des employés des secteurs public et parapublic et que la décentralisation y est si mal assise qu'elle sera vite menacée et récupérée.

Nous aurions pensé que l'Etat, étant intervenu à son niveau propre en fixant les composantes de la rémunération, eût laissé aux employeurs le soin et l'obligation de négocier avec leurs syndicats respectifs les autres conditions de travail. Ce n'est pas le cas puisque l'esprit et la lettre de l'avant-projet de loi prévoient qu'en règle générale, sauf exception, toutes les matières que contient la convention collective sont négociées et agréées à l'échelle nationale et ce, selon les règles de la mécanique actuelle, totalement reconduites, où tous les mandats émanant du Conseil du Trésor. Sans doute est-il prévu un nouveau local de négociation, mais, là aussi, l'examen du texte de l'avant-projet révèle, d'abord, que les matières locales sont celles définies par les parties «nationales», ensuite, que, même la liste des matières locales, apparaissant en annexe de la loi, ne sera protégée que si les parties (les mêmes, semble-t-il) ne la définissent pas autrement. De plus, et cela ne peut que renforcer la perspective centralisatrice retenue, toute matière non prévue est automatiquement située au niveau national.

Comment se fait-il qu'un diagnostic si bien posé et une volonté si heureusement affichée de renverser la vapeur, ne trouvent pas leur plein écho dans l'avant-projet de loi qui est soumis à votre examen? C'est que sur le fond, croyons-nous, il n'y a pas encore eu de renversement de perspective, seul moyen, selon notre expérience et notre réflexion, de remettre la machine à l'endroit et de repartir du bon pied.

Un véritable

renversement de perspective

Un renversement de perspective efficace et fécond pour la suite des

choses devrait selon nous se traduire par un texte législatif qui réserverait à l'Etat l'établissement de certaines conditions de travail de base, telles les salaires, le nombre d'heures hebdomadaires de travail, les quanta relatifs aux droits parentaux et aux assurances collectives. Toutes les autres conditions de travail seraient établies par et pour ceux et celles qui en assument les avantages et les inconvénients, au vu et au su des clientèles.

Un renversement de perspective se traduirait aussi par le fait que ce ne serait plus exceptionnellement et avec la permission des instances centrales que des matières relèveraient du niveau local et apparaîtraient en annexe du texte de loi. La règle générale voudrait alors que, sauf certaines conditions de base établies par l'Etat, toutes les matières que contient la convention collective seraient objets de stipulations négociées et agréées à l'échelle locale. Il reviendrait alors aux détenteurs premiers du pouvoir et de l'obligation de négocier, à savoir l'employeur et l'unité d'accréditation, de convenir de déléguer certaines matières à l'échelle régionale ou nationale.

Dans cette ligne de pensée, il apparaîtrait normal que ce soit les employeurs entre eux et les syndicats entre eux qui décident de se regrouper pour la négociation de certaines matières ou d'en confier la négociation à un agent.

Les droits de grève et de lock-out doivent également être pensés dans ce contexte. Sauf pour des raisons de sécurité physique et de santé de certaines catégories de personnes démunies et dépendantes, nous ne voyons pas de raison d'abolir ces droits à l'échelle locale.

le, à condition, bien sûr, qu'exception faite de celles fixées par l'Etat, toutes les conditions de travail soient négociées à ce niveau.

Pour être appétissant et crédible, un tel changement de perspective implique évidemment la mise en place des deux conditions relatives aux régimes financier et juridique (...).

Tant du point de vue de l'assainissement des relations du travail, du «recentrage» des missions premières des établissements que de la réappropriation, à ce niveau, des principaux outils de développement, il nous apparaît vivement souhaitable que cette Commission, dans un premier temps, et l'Assemblée nationale, bientôt, se rendent à l'idée que la seule manière de donner suite adéquatement au diagnostic posé et de renverser les tendances centralisatrices dénoncées, consiste à remettre la pyramide sur sa base, tel que nous le suggérons. Le niveau déjà atteint des conditions de travail comprises dans la rémunération, les protections garanties ailleurs dans l'avant-projet de loi ainsi que les changements de mentalité déjà visibles à la base, devraient permettre à tous et à toutes d'entreprendre ce virage en toute sécurité et sérénité.

Valable pour tous, rendant possibles des cheminements différents, ce renversement de perspective convient d'autant plus aux cégeps qu'une décision gouvernementale récente les situe dans l'ordre d'enseignement supérieur, ordre dans lequel la perspective, pour nous requise, existe déjà. (...)

Mémoire présenté par
Gaëtan BOUCHER
vice-président
Fédération des cégeps

TÉMOIGNAGE

Soeur Maria-Giuditta

...C'était une soeur gentille, aux yeux pétillants, au sourire affable, à l'accent doux et pittoresque, au regard sincère et pénétrant.

Il y a quelques semaines, le 3 janvier, nous apprenions avec tristesse la mort de soeur Maria-Giuditta des Filles de la Sagesse. Jusque-là rien ne motive une note spéciale, si ce n'est que cette religieuse venue d'Italie a consacré 56 ans de sa vie aux enfants malades québécois. Elle vient de mourir à l'âge de 100 ans et 6 mois.

Soeur Maria est née en 1884 à Membrano dans un village tout près de Bergame, patrie de Jean XXIII. La jeune Rosa Signori entre chez les Filles de la Sagesse à San Giorgio en 1906. Elle a vingt-deux ans. Elle fait sa profession perpétuelle au mois de février 1913.

Lorsque dans sa communauté, à la veille d'un envoi en mission, elle doit choisir sa destination, elle n'hésite pas à se rendre au Canada pour y soigner des enfants plutôt que de rester en Italie, attachée aux soins de malades adultes. Elle arrive à Montréal en 1914, à la veille de la première guerre mondiale. On lui assigne un poste à l'Hôpital Sainte-Justine nouvellement fondé par Mme Beaubien et installé provisoirement rue de Lorimier. On était à la veille d'un premier déménagement rue St-Denis.

Elle soignera le premier malade qui entre dans ce nouvel hôpital comme elle s'occupera du dernier enfant à quitter cette institution rue St-Denis pour celle plus grande, plus moderne du Chemin de la Côte-St-Catherine. C'est là qu'elle célébrera ses noces d'or de séjour au Canada en 1964. Elle a 80 ans. Elle travaillera pour les petits Québécois malades jusqu'à son dé-

part pour l'Italie en 1970, à l'âge de 66 ans. Elle quitte notre pays avec regret.

Le nom de Soeur Maria venait souvent sur nos lèvres dans notre famille car à l'Hôpital Ste-Justine, elle avait été une seconde mère pour nous, mes soeurs et moi. Nous avons tous passé par ses soins attentifs. C'est le Dr A. Z. Crépault, alors jeune médecin à l'hôpital, qui recommanda Soeur Maria à l'attention de mon père. Ils devinrent rapidement de bons amis. Souvent lorsqu'il faisait le marché quotidien pour sa famille, il achetait des produits importés italiens pour les offrir à Soeur Maria afin de lui garder le bon goût de son pays. Soeur Maria s'en servait pour faire des petites fêtes où elle conviait ses amis de l'hôpital, infirmières et autres. Notre famille devint donc très attachée à Soeur Maria pour bien des raisons: affinité de langue et de culture, mais surtout à cause des bons soins qu'elle nous prodiguait durant nos moments d'hospitalisation.

Ma soeur Joséphine qu'on appelait familièrement José, avait une faible constitution qui la prédestinait à contracter toutes sortes de maladies. Pendant près de trois ans, elle fut hospitalisée presque en permanence. Toujours Soeur Maria adoucit ces durs moments. À 18 ans, José fut frappée d'une mastoïdite qui l'emporta en quelques jours. C'est encore Soeur Maria qui était à son chevet et je me souviens avec émotion de son appel téléphonique nous annonçant la triste nouvelle. Soeur Maria partageait notre peine.

Imaginez le nombre d'enfants de chez nous, de toutes nationalités de toutes les races, de toutes les



De gauche à droite: Soeur Lucile Deschênes, conseillère générale pour le Canada; Soeur Maria-Giuditta, le jour de ses 100 ans; Soeur Inès-Marie-de-l'Eucharistie, supérieure générale

couleurs qui ont profité de son attentive bonté. Des milliers de familles québécoises doivent avoir aujourd'hui les mêmes pensées de gratitude et de reconnaissance envers cette religieuse toute simple mais combien rassurante pour les enfants et pour leurs parents inquiets.

Pour ces attentions toutes personnelles, ce dévouement, cette compétence donnés avec tant de générosité, je dépose aux pieds de cette vaillante amie, l'hommage

affectueux de notre reconnaissance et de notre admiration. Soeur Maria-Giuditta vous avez bien mérité le repos qui vient de vous être donné.

...c'était une toute petite soeur, aux yeux pétillants, au sourire affable, au délicieux accent dont le regard chaleureux maintenant figé dans l'éternité brille d'un éclat particulier au ciel de nos souvenirs...

Ferdinand F. BIONDI
Montréal

Une école «bidonville»

Devant l'inertie des commissaires de la Commission scolaire Jérôme Le Royer, les parents en colère de l'école Ferland réclament le 30 janvier 1985 en réunion spéciale la fermeture de leur école.

Cette école est dans un état lamentable. Quand les rats ou les souris ne se promènent pas en pleine classe, vous trouvez cinq gros sacs de poubelle dans la toilette des garçons; il ne faut pas oublier la boîte électrique de l'édifice qui est ouverte et non conforme aux normes de sécurité et où les enfants ont accès. Il n'existe aucun système d'aération et vous pouvez passer d'une température glaciale à une chaleur intense. Que dire des fissures dans les murs, d'un plafond qui coule, d'un plancher ouvert de cinq centimètres.

Les parents sont très inquiets d'envoyer leurs enfants dans de tels locaux.

Les commissaires se servent de nos enfants comme otage pour assouvir leurs ambitions politiques.

En 1978, voyant les besoins grandissants de cette école, un nouvel édifice fut justifié et accepté par le ministère de l'Éducation du Québec; il fut construit et porte le nom de l'école Gabrielle Roy.

Comble de malheur, les autorités scolaires de l'époque changèrent sa vocation et y logèrent les enfants du secondaire I, francophones de St-Léonard. Depuis ce temps, l'école Ferland est laissée à l'abandon, se détériorant sans cesse.

Nous lutterons et ne cesserons notre bataille qu'après avoir obtenu l'école Gabrielle Roy et nous prendrons tous les moyens légaux pour y parvenir.

Madeline BANVILLE
comité de l'école Ferland
Saint-Léonard

Des humains avant tout

Dans votre journal du 17 janvier, on pouvait lire un article intitulé: «La Cour suprême dira si les juges peuvent faire stériliser les handicapés mentales». J'aimerais exprimer mon indignation par rapport à l'expression «handicapés mentales».

Je trouve cette manière de parler des personnes affectées d'un handicap mental tout à fait irrespectueuse; c'est comme si le seul trait de personnalité qui existait

chez ces personnes était le handicap mental. J'aimerais rappeler que celles-ci comportent aussi des dimensions affective, sociale, spirituelle, lesquelles sont inhérentes à toute personne humaine. C'est pourquoi il serait beaucoup plus juste de parler de «personnes handicapées mentalement». Ce sont des personnes humaines avant tout.

Alain AUGER
Beloeil

Plus que «fer sur fer»

À M. le Ministre
Guy Tardif

J'ai été révolté de vous entendre reconnaître l'autre jour à la télévision que si vous aviez choisi le métro «fer sur fer» c'était pour permettre à la compagnie Bombardier d'acquiescer une technologie pour ce type de train. (...)

Il est tout à fait inacceptable de construire un métro de \$450 millions, seulement pour permettre à une compagnie de développer une technologie. Ce que vous oubliez de dire c'est que ce sont les usagers qui vont payer.

Si nous voulons absolument dépenser \$450 millions pour développer une technologie, et bien développons-la dans un secteur qui aura au moins l'avantage de ré-

pondre à des besoins concrets. Exemple: l'assainissement des eaux usées.

Vous rendez-vous compte de l'avance technologique que nous pourrions prendre dans ce domaine avec \$450 millions de plus pour la recherche?

Tôt ou tard les grandes capitales devront reconnaître la nécessité d'agir dans ce domaine et si nous sommes à l'avant-garde, nous pourrions récupérer une bonne partie de notre investissement avec les bénéfices que nous procurerait l'exportation de cette technologie.

C'est un pari drôlement plus intéressant.

Alain TREMBLAY
Verdun

Contre la destruction des terres humides

M. Jean Garon
Ministre de l'Agriculture,
Pêcheries et Alimentation
Québec

La Fédération québécoise de la faune constate que votre ministère depuis quelques années a fait des empiétements et des travaux qui entraînent la perte de nos terres humides. La FQF se demande combien de terres humides votre ministère dans le cadre de son programme «Sol Plus» a encore décidé de drainer, de creuser, de remblayer et d'effectuer des travaux qui les détruiront?

Monsieur le Ministre, vous devriez savoir que ces filtres écologiques influencent grandement les espèces, leur organisation ainsi que leur productivité. Nous croyons que cette poussée du MAPAQ montre d'emblée la fai-

blesse ou même l'absence d'outils légaux de conservation. Ceci nous amène à constater que le MAPAQ se soucie très peu de la valeur de ces milieux humides pour la faune et l'industrie faunique. Nous sommes même d'avis que votre ministère considère très peu la valeur que représentent les habitats naturels.

Et pour illustrer cette situation, permettez-nous de vous signaler, entre autres, notre désaccord sur la façon dont les travaux de creusement de la Baie La Vallière entrepris par votre ministère ont été dirigés. Après mûre réflexion et après avoir consulté de nombreux usagers du marais, nous considérons que ces travaux sont non seulement inutiles mais illégaux. Nous trouvons scandaleux et absurde que votre ministère investis-

se \$300,000 dollars qui ont réduit les efforts de restauration et d'aménagement que le MLCP et Canards Illimités avaient réalisés au coût de \$700,000 pour que le site retrouve sa vocation originale.

Nous trouvons anormal que le ministère de l'Agriculture ne soit pas obligé de suivre les règles pour obtenir les autorisations nécessaires en vertu de la loi de l'environnement.

Nous voulons également vous dire que la FQF a songé à intervenir pour demander une injonction qui aurait arrêté les travaux. D'ailleurs, la loi sur la qualité de l'environnement nous permet cette intervention. Ceci nous aurait permis d'exercer nos droits de citoyens, mais les travaux ayant été faits à la hâte nous ont empêchés de tester la valeur de ce loi.

La FQF dénonce et proteste contre ce creusement destructeur. Nous dénonçons votre ministère face à ce genre de travaux qui contribueront à accélérer l'assèchement du marais et l'implantation d'espèces arbustives. Nous dénonçons votre ministère d'avoir suivi des études hydrologiques du marais qui sont contestées par le ministère de l'Environnement.

D'autre part, nous souhaitons que les travaux soient achevés sous peu pour qu'une remise en eau contrôlée soit faite le plus vite possible et nous osons espérer que

les dégâts seront minimes. D'ailleurs, nous sommes persuadés qu'une mise en eau prématurée ou tardive aurait des effets négatifs sur la faune, ce que vous devez minimiser.

Finalement, nous croyons que ces projets du MAPAQ devraient être soumis à des études d'impacts comme tous les autres intervenants. Pourquoi ce privilège? Votre ministère semble ignorer la valeur écologique et biologique de ces milieux humides. Nous croyons qu'au lieu de creuser, de les modifier, de les drainer et de les remblayer, votre ministère devrait leur accorder un statut de protection en vertu du rôle essentiel qu'il joue pour la sauvegarde de notre ressource faunique. Il serait bien plus logique de les aménager et de les restaurer pour qu'ils retrouvent leur potentiel faunique que d'effectuer de tels travaux.

Monsieur le Ministre, ce n'est pas une guerre contre les agriculteurs que la FQF veut déclencher, mais bien contre les gestionnaires publics qui se pensent au-dessus des lois et qui confondent les intérêts publics avec leur pouvoir. Soyez persuadé que nous respectons trop les agriculteurs pour partir en guerre contre eux.

Léo-Paul QUINTAL
président
Commission d'études
et de recherches

N.B.

- **Priorité est accordée, sous cette rubrique aux lettres d'intérêt général se rapportant à des articles parus dans LA PRESSE. La conclusion est de rigueur.**
- **Les correspondants doivent inscrire lisiblement leur nom, adresse et numéro de téléphone.**
- **LA PRESSE ne s'engage pas à publier toutes les lettres reçues, ni à retourner les lettres, manuscrites ou autres documents non publiés.**
- **L'auteur assume l'entière responsabilité de ses opinions.**
- **Tout en respectant la pensée de l'auteur, LA PRESSE se réserve le droit d'abréger les lettres selon l'espace disponible.**
- **Si possible écrire à la machine, à double interligne.**
- **Préciser d'adresse vos lettres comme suit: «Tribune libre», LA PRESSE, C.P. 4200, succ. Place d'Armes, Montréal, H2Y 3M1.**

la presse

RENSEIGNEMENTS 285-7272

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE LTÉE, 7, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9. Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de «LA PRESSE» et celles des services de la Presse Associée et de Reuter. Tous droits de reproduction des informations particulières à LA PRESSE sont également réservés. «Courrier de la deuxième classe — Enregistrement numéro 1400. — Part de retour garanti.

ABONNEMENT	285-6911	ANNONCES CLASSÉES	
Le service des abonnements est ouvert du lundi au vendredi de 7h à 18h.		Commandes	285-7111
		du lundi au vendredi 8h à 17h.	
REDACTION	285-7070	Pour changer du lundi au vendredi 9h à 16h30.	285-7205
PROMOTION	285-7100		
COMPTABILITÉ		GRANDES ANNONCES	
Grandes annonces	285-6892	Détachants	285-7202
Annonces classées	285-6900	National, Télé-Presse	285-7306
		Vacances, Voyages	285-7265
		Carrières et professions, nominations	285-7320

Moscou annonce que Tchernenko a siégé au Politburo, mais le doute subsiste

Le numéro un soviétique Constantin Tchernenko, qui n'a pas été vu en public depuis 42 jours, aurait assisté hier à une réunion du Politburo, ressort-il d'un compte rendu de cette session diffusé par l'agence Tass.

La formule utilisée par l'agence officielle soviétique ne permet pas toutefois d'affirmer avec certitude que le chef du parti et de l'Etat, qui est âgé de 73 ans et malade, était physiquement présent à cette session, estimant après une première analyse du texte les spécialistes diplomatiques.

Le communiqué n'est pas en effet sans ambiguïté. Il déclare notamment: «Une bonne exécution des semences de printemps, ainsi que l'a souligné le camarade Tchernenko, prenant la parole à la réunion du Politburo du comité central du PCUS, est particulièrement d'actualité cette année alors que le parti et le peuple préparent le 27e congrès du PCUS».

Or, le russe ne possédant pas d'article, le mot-clé du texte peut se traduire par «la réunion» comme par «une réunion». La version anglaise de Tass parle de la «la réunion» mais il s'agit d'une traduction, notent les experts.

Le compte rendu ne précise à aucun moment que les propos de M. Tchernenko ont été tenus lors de la session de jeudi. Les analystes font d'ailleurs observer que dans un long texte présenté le 15 novembre dernier par Tass comme étant une intervention de M. Tchernenko devant le Politburo, le numéro un avait également évoqué les problèmes de l'agriculture. «Dans le doute, le communiqué d'hier peut aussi être interprété comme une référence à la ré-



M. Tchernenko

union de la mi-novembre», a estimé un diplomate.

Il semble, par ailleurs, que les autorités soviétiques aient opté pour une nouvelle «politique de l'information» en confirmant publiquement et sans ambages, mercredi par la voix du rédacteur de la Pravda, que le président Tchernenko était malade.

Dans une interview à la première chaîne de la radio-télévision italienne, M. Viktor Afanasiev a en effet déclaré: «Je peux dire que le camarade Tchernenko est malade (...) mais je sais que, malgré sa maladie, il continue à guider le parti et l'Etat».

Enfin le quotidien du soir londonien le Standard affirmait hier, citant des «sources dignes de foi à Moscou», que M. Tchernenko a échappé in-extremis à la mort après avoir subi une attaque cardiaque.

Reuters, AFP.

Des peines de 14 à 25 ans pour les assassins du père Popieluszko

Le tribunal de Torun a condamné hier à des peines de 14 à 25 ans de prison les policiers trouvés coupables de l'assassinat du père Jerzy Popieluszko, rejetant la peine de mort requise contre le principal inculpé, le capitaine Grzegorz Piotrowski.

Le tribunal a d'autre part considéré le colonel Adam Pietruszka, condamné lui aussi à 25 ans de prison, comme le principal responsable de l'affaire Popieluszko, un «meurtre préparé dans tous ses détails». Le président du tribunal, Artur Kujawa, a déclaré que Pietruszka, qui était le supérieur de Piotrowski au département chargé des cultes au ministère de l'Intérieur, est celui «qui a tiré les ficelles de derrière son bureau» et sans lequel «ce crime ne serait pas intervenu». Pietruszka était accusé d'assistance et d'instigation au crime et il avait plaidé non coupable.

Les lieutenants Waldemar Chmielewski et Leszek Pekala, auteurs directs avec Piotrowski de l'enlèvement et de l'assassinat de l'aumônier de Solidarité, le soir du 19 octobre 1984, ont été condamnés respectivement à 14 et 15 ans de prison ferme. En plus de leur peine de 25 ans d'emprisonnement, Piotrowski et Pietruszka ont été condamnés à 10 ans de privation de droits civils supplémentaires.

Au terme d'un procès sans précédent, suivi depuis le 27 décembre par la Pologne toute entière, le tribunal «n'a pas jugé nécessaire dans cette affaire de prononcer la peine capitale, à laquelle on ne doit recourir que dans des circonstances exceptionnelles», car «une sentence ne doit pas être un acte de vengeance du pouvoir et de la société contre les accusés», a dit son président Artur Kujawa.

Après l'amnistie, a dit le juge, «le père Popieluszko a continué à être actif et ses activités anti-état ont suscité chez Piotrowski un sentiment de frustration profes-



téléphoto Reuter

Des peines de 25 ans de prison ont été imposées au colonel Adam Pietruszka (à gauche) et au capitaine Grzegorz Piotrowski (à droite) pour le meurtre du père Popieluszko.

sionnelle et de haine que Pietruszka a utilisé avec un cynisme sans limites».

Quant aux lieutenants Chmielewski et Pekala, a poursuivi le juge, «ils ont approuvé le plan contre Popieluszko proposé par Piotrowski. Ils ont accepté de prendre part à l'assassinat, ils ont agi avec cruauté, mais ils ont aussi été les victimes de leurs supérieurs».

Le président Kujawa a condamné l'attitude des policiers qui

«ont voulu se placer au-dessus de la société et des lois avec l'arrogance de ceux qui se croient plus intelligents que les autres... Ils ont sali le renom de la Pologne populaire et commis un forfait qui aurait pu entraîner des réactions en chaîne, menaçant la stabilité de l'Etat au moment où des progrès étaient réalisés sur la voie de l'entente nationale».

A l'annonce du verdict, le capitaine Piotrowski s'est essuyé le visage baigné de sueur; Chmie-

lewski et Pekala sont restés tête baissée tandis que Pietruszka semblait absent, comme il l'a été tout au long de son procès. Une petite foule rassemblée devant le tribunal de Torun a accueilli avec surprise le verdict, certains ponctuant leur désapprobation d'un «seulement 25 ans».

On s'attend qu'un appel soit formulé dans le délai légal de 15 jours par le défenseur du colonel Pietruszka, qui avait demandé l'acquiescement de son client.

AFP, PA

Reagan et Hawke réaffirment leur attachement à l'ANZUS

Le président Reagan et le premier ministre australien Bob Hawke ont réaffirmé hier leur attachement à l'ANZUS, en dépit des difficultés que connaît l'alliance militaire tripartite avec la Nouvelle-Zélande. Tout en reconnaissant que l'alliance avait été «ébranlée», M. Reagan a assuré qu'elle restait «très saine, très solide».

La crise de l'ANZUS, déclenchée par le refus de Wellington d'accueillir les navires de guerre américains pouvant être porteurs d'armes nucléaires, a dominé la visite du premier ministre australien. Elle a rebondi avec la décision de M. Hawke de ne pas fournir l'assistance logistique prévue pour les essais du missile intercontinental MX qui doivent avoir lieu dans le Pacifique.

A l'issue d'un entretien à la Maison Blanche avec le premier ministre australien, M. Reagan a souligné qu'il «regrettait profondément» l'attitude de Wellington. «Nous considérons la Nouvelle-Zélande comme un pays ami», a-t-il ajouté toutefois en exprimant son plus profond espoir que la coopération traditionnelle entre les deux pays sera restaurée.

La décision australienne concernant le MX n'a en revanche été évoquée ni par le président ni par M. Hawke. «Le traité de l'ANZUS reste en vigueur et les obligations assumées par l'Australie aux termes du traité ne sont pas modifiées par les événements récents», a assuré M. Hawke en quittant la présidence.

M. Reagan a pour sa part souligné que «la poursuite de la coopé-

ration militaire est essentielle pour le maintien de l'intégrité et de la force de l'alliance».

Avant d'entamer l'entretien, M. Reagan avait estimé que seule la crise avec la Nouvelle-Zélande avait «ébranlé» l'ANZUS mais que celle-ci restait «très saine et très solide». Un haut responsable américain a indiqué qu'il se référait aux rapports des USA avec l'Australie au sein de l'alliance et que Washington souhaitait voir Wellington remplir ses obligations aux termes du traité.

Ce haut fonctionnaire, qui a requis l'anonymat, a déclaré que le différend avec l'Australie au sujet du MX avait été «largement exagéré» par la presse et a rappelé que les Etats-Unis ont décidé de se passer de l'assistance de Canberra pour procéder aux essais.

Les relations Est-Ouest et les perspectives du désarmement ainsi que le commerce international et la lutte contre le protectionnisme ont également été abordés au cours de l'entretien à la Maison Blanche, a-t-on indiqué de source américaine.

Le département d'Etat a indiqué pour sa part que le refus de la Nouvelle-Zélande d'accepter un navire de guerre américain dans ses ports était beaucoup plus grave et dommageable pour Washington que la décision de l'Australie à propos des essais du MX. La décision néo-zélandaise est parfaitement contraire aux obligations du traité ANZUS, a expliqué le porte-parole. En revanche, l'Australie coopère plei-



téléphoto UP.

Le premier ministre australien Bob Hawke et le président Reagan rencontrent les journalistes après leur entretien.

nement dans des domaines essentiels au fonctionnement de l'alliance, a-t-il ajouté.

Pour autant, les USA n'enten-

dent pas prendre de sanctions économiques à l'égard de Wellington.

AFP, PA

Les pirates de l'air évacuent l'avion chypriote à Beyrouth

Un groupe d'inconnus armés a obtenu hier, en occupant pendant six heures un Boeing-707 de Cyprus Airways sur l'aéroport de Beyrouth, l'engagement des autorités de Nicosie qu'elles libéreraient deux pirates de l'air libanais emprisonnés dans l'île depuis 1983, annonçait-on officiellement dans la soirée.

Le groupe, «de quinze à vingt hommes masqués, armés de grenades, de roquettes, d'armes individuelles», selon le premier officier de l'équipage de l'avion, avait pris le contrôle de l'appareil alors qu'il venait d'atterrir à Beyrouth venant de Chypre, ses membres avaient menacé de faire sauter l'avion et les neuf membres de son équipage encore à bord (les passagers avaient déjà débarqué) s'ils n'obtenaient pas la libération des deux Libanais.

Ceux-ci, les frères Araef Raya et Mahdi Al-Haj Hassan, avaient

été condamnés à Chypre à sept ans de prison pour le détournement d'un avion de ligne roumain en juin 1983.

Selon l'équipage, les assaillants du Boeing-707 qui ont dit appartenir à un groupe jusqu'ici inconnu baptisé les «brigades noires», ont quitté l'avion calmement et se sont évanouis dans la nature après avoir obtenu l'accord de principe des autorités de Nicosie.

À Chypre, on confirme de source proche de la négociation qu'un accord de principe a bien été donné mais qu'aucune date n'a été convenue pour la libération des deux pirates libanais.

C'est une délégation du mouvement para-militaire chite Amal qui se trouvait à l'aéroport qui a réussi à convaincre les pirates de l'air de quitter l'avion en leur annonçant que leur demande serait satisfaite.

AFP, Reuter.

DÉPÊCHES

USA: le speaker de la Chambre des représentants, le démocrate Thomas «Tip» O'Neill, a considéré que le discours sur l'état de l'Union du président Reagan n'était guère plus que de «la rhétorique habile» venant d'un gentil vieillard. M. O'Neill a accusé M. Reagan de n'avoir pas été honnête avec le peuple.

AFRIQUE DU SUD: M. Javier Perez de Cuellar, secrétaire général de l'ONU, a transmis hier au conseil de sécurité une motion de l'assemblée générale lui demandant d'étudier d'urgence l'imposition de sanctions économiques contre l'Afrique du Sud. Le gouvernement sud-africain songe à lever l'interdiction des mariages et des relations sexuelles inter-raciales.

LIBAN-ISRAËL: Beyrouth et plusieurs régions libanaises ont répondu hier à l'appel à la grève générale lancé par le chef du mouvement chite Amal, M. Nabih Berri, pour protester contre «les massacres» perpétrés par Israël au Liban-Sud. M. Berri a promis une résistance accrue pour chasser les Israéliens.

LA GRENADE: les États-Unis commenceront à retirer à la mi-avril leurs 250 militaires stationnés dans l'île de La Grenade. Ce retrait sera achevé à la fin septembre, a annoncé hier le département d'Etat. Les pays des Caraïbes qui ont participé au débarquement retireront leurs forces selon le même calendrier.

GRANDE-BRETAGNE: le syndicat des mineurs britanniques (NUM) et celui des contremai-

tres (NACODS) ont appelé conjointement, hier à Sheffield (nord de l'Angleterre), les charbonnages (NCB) à reprendre des négociations immédiates et sans conditions préalables. C'est la première fois que les deux syndicats forment un front aussi uni face au NCB.

CONTADORA: le sommet qui, les 14 et 15 février, devait réunir à Panama les membres du groupe de Contadora et cinq pays d'Amérique centrale sera réduit à une réunion des ministres des Affaires étrangères, tous les chefs d'Etat n'étant pas disposés à faire le déplacement.

PHILIPPINES: plus de cinq mille personnes, selon la police, ont défilé hier dans le quartier commerçant de Cubao, dans le nord de Manille, pour protester contre «le régime répressif du président Ferdinand Marcos». Entretemps le procès des meurtriers de Benigno Aquino a été reporté au 20 février.

KIM DAE JUNG: M. Kim Dae Jung, symbole de l'opposition sud-coréenne a appelé hier le président Chun Doo Hwan, chef de l'Etat sud-coréen, à engager le dialogue avec l'opposition à l'occasion des élections législatives du 12 février, pour éviter, a-t-il dit, une crise sérieuse dans le pays.

CHINE: les tribunaux chinois ont statué sur 76 000 délits économiques au cours des trois dernières années. Cela a permis à l'Etat de récupérer des pertes s'élevant à \$93 millions.

La «ligne Marchais» passera malgré la contestation au PCF

PARIS - Le Parti communiste français a beau être menacé de disparition, son 25e congrès, qui se termine dimanche en banlieue parisienne, a été comme les précédents: une grande messe dont on connaît à l'avance les textes, les rites, les conclusions.

LOUIS-BERNARD ROBAILLE
collaboration spéciale

Même les surprises y sont à peu près prévisibles et programmées. La contestation, tout à fait inhabituelle, a surtout été isolée, et la «ligne Marchais» triomphe comme si de rien n'était.

Vu la crise actuelle du parti, la direction a été obligée cette an-

née de tolérer beaucoup plus de «ratés» que d'habitude. Mais pour l'essentiel on connaissait l'issue dès l'ouverture officielle mercredi: à part quelques dizaines de «contestataires», les 1 700 voteront samedi la sacro-sainte «résolution finale». Et dimanche, pour la séance de clôture, on verra la reconduction à son poste de secrétaire général de Georges Marchais, entouré de ses fidèles.

Quant aux «rénovateurs» en vue, ils seraient non pas exclus, mais écartés avec plus ou moins de ménagement.

C'est peu de dire que le Parti communiste n'est pas un parti «comme les autres». De 1978 à 1984, Georges Marchais a réussi à ramener son parti d'une posi-

tion dominante (20 p. cent des voix) à 10 p. cent, c'est-à-dire à une position presque marginale.

Pourtant, «loin d'ouvrir sa succession, dit Guy Konopnicki, spécialiste du PCF, Marchais barre la route à des rivaux possibles».

Mais cette année, c'est la première fois que la contestation se manifeste avec autant d'ampleur: trois puissantes fédérations ont voté un autre texte que celui de la direction. Deux autres ont fortement amendé le texte. La «fédé» de Seine-Saint-Denis, bastion «rouge» entre tous, a manifesté sa mauvaise humeur de manière détournée. Pour la première fois les délégués qui refusent de voter la résolution «finale» se comptent par dizaines.

Bref, la belle unanimité appartient au passé.

Il reste que, selon les spécialistes comme Konopnicki, Georges Marchais s'en tire à bon compte. Sa politique en zig-zag et ses échecs électoraux ont provoqué une crise grave. «On poursuit dans une politique totalement suicidaire», dit Konopnicki. Dans ces conditions, on peut dire que la contestation est restée modérée puisque beaucoup, dimanche, parmi les «rénovateurs», n'ont pas voté contre la résolution de la direction. Ils se contenteront de s'abstenir. Plusieurs d'entre eux se sont même engagés à respecter le «vote démocratique» du congrès. Y compris dans beaucoup de cas leur mise à l'écart.

SALLE DE L'OSM SUR BERRI

Sofati reste optimiste

Selon la Sofati, le projet de construction de la salle de concert, rue Berri, n'est aucunement compromis malgré le nouvel examen de la question annoncée hier par le ministre Clément Richard. De son côté, le maire trouve tout à fait normal que le gouvernement examine où il met ses fonds.

Par ailleurs, la polémique soulevée par une déclaration du maire Drapeau selon laquelle Cadillac Fairview s'était montrée intéressée à participer à l'érection de la salle de concert rue Berri, n'a pas fini de soulever des vagues. Le maire pourrait bien

produire un document à l'appui de ses dires « s'il le faut ».

Interrogé à la suite des déclarations du ministre des Affaires culturelles, le président de Sofati, M. Michel Gaucher s'est montré optimiste. « Tout va bien. Nous avons des contacts avec le gouvernement qui sont éminemment encourageants et qui me font sentir que tout va vers un magnifique projet, rue Berri. »

« Par ailleurs, la viabilité commerciale d'un développement, rue McGill, n'est plus à démontrer. Il est donc certain qu'un investissement s'y fera, même sans salle de concert. Montréal

gagnera donc sur les deux plans. » Au bureau du maire, on rappelle que c'est le gouvernement qui engage ses fonds dans une salle de concert. « Il est donc parfaitement normal qu'il se renseigne sur le projet Berri et ne donne pas \$30 millions les yeux fermés. »

Entre temps, la polémique con-

inue autour d'une déclaration du maire, faite au conseil, mardi dernier. Si Cadillac Fairview reproche à M. Drapeau d'avoir induit la population en erreur, le Rassemblement des citoyens de Montréal (RCM) le somme de rendre public le document à l'appui de ses dires ou de présenter des excuses au conseil. Le RCM

insiste aussi pour que le constructeur, sinon l'architecte de la salle de l'OSM, soit choisi par concours.

A l'assemblée du conseil, visant à approuver le principe d'un bail emphytéotique avec Sofati pour le site Berri, le maire avait révélé que Cadillac Fairview avait offert de participer à l'érec-

tion de cette salle de concert, rue Berri.

Cadillac Fairview a fait savoir, depuis, qu'il s'agissait d'une offre de participation avec la Caisse de dépôt, et non avec Sofati. Elle avait déjà eu des pourparlers avec la Caisse pour sa participation au projet immobilier de la rue McGill.

L'Ordre des architectes souhaite un concours

L'Ordre des architectes du Québec s'est prononcé plutôt en faveur de la création d'un concours pour le choix d'une firme qui sera appelée à construire la future salle de concert de l'Orchestre symphonique de Montréal.

Il n'empêche que son président, M. Hubert Chamberland, estime que le projet de la firme Cadillac Fairview répond actuellement mieux à certains critères de coût. D'autant plus que l'intégration de la salle de concert dans l'ensemble du projet de la firme, comportait déjà certains gros avantages: charpente et murs inclus avec l'aménagement de boutiques et de bureaux mitoyens.

Rappelons que la société Sofati s'est dernièrement engagée à bâtir la future salle de l'OSM, rue Berri (angle Sainte-Catherine) pour \$30 millions. Le ministre des Affaires culturelles, M. Clément Richard, quant à lui, a apporté

des précisions sur sa décision et annoncé mercredi que sa garantie de subvention de \$30 millions, ne tenait plus, compte tenu du nouveau projet, qu'il ne connaissait pas. Au cours d'une conférence de presse pour annoncer la tenue à Montréal en 1990, du 17e congrès mondial de l'Union internationale des architectes, M. Chamberland, a d'ailleurs précisé qu'avec la tenue d'un concours, qu'il a toujours préconisé pour un projet de cette importance et subventionné par les deniers publics, il était possible de résoudre, du moins une partie le problème. Particulièrement, l'aspect architectural.

M. Chamberland, qui a tenu à parler en son nom personnel, considère par ailleurs que la future salle de concert de l'OSM devrait être « mitoyenne ou au moins à proximité » de la Place des Arts. « C'est ce qu'il y a de plus logique à mon avis », a-t-il expliqué.

L'OSM appuie Clément Richard

Le nouvel examen décidé par le gouvernement du Québec avant de consentir un subside de \$30 millions au projet de salle de concert ne contrarie pas trop l'Orchestre symphonique de Montréal.

« Cette salle sera là pour 100 ans. Il faut qu'elle soit digne de l'Orchestre, qu'elle rende justice à Montréal. Alors nous devons penser lentement et correctement », a expliqué jeudi Zarin Mehta, directeur administratif de l'OSM.

Heureux que Québec maintienne le principe de la subvention malgré le déménagement vers l'est, de l'avenue McGill College à la rue Berri, M. Mehta ne s'inquiète pas de ce que le gouvernement y regarde de près avant d'investir: « Après tout, c'est un nouveau deal. »

La direction de l'OSM attend maintenant que Michel Gaucher, désigné comme promoteur immobilier par la ville de Montréal, la convoque pour étudier le dossier étape par étape.

« D'abord combien ça coûtera, ensuite quelle sorte de salle ce sera au juste et puis ensuite seulement nous passerons au choix de l'architecte », a dit M. Mehta.

Contrairement à l'Ordre des architectes qui favorise la tenue d'un concours avec jury, M. Mehta et l'OSM estiment qu'il faut plutôt un appel d'offres, tenu par les responsables du projet. Un concours, dit-il, peut produire des résultats médiocres.

— Presse canadienne

Élection générale de 1984

Sommaire des dépenses d'élection pour la circonscription fédérale de

SAINT-LÉONARD-ANJOU

CANDIDAT	AGOSTINO CANNIVINO	PIERRE-ALAIN COTNOIR	ALFONSO GAGLIANO	DENIS LA MIUF OUELLET	TERRENCE TRUDEAU	JEAN VIGNEAULT
	P.C.	PARTI NATIONALISTE	LIBÉRAL	RHINOCÉROS	N.P.D.	RÉPUBLIQUE
Agent officiel	G. Lancôt	M. Laberge	J.A. Desjardins	N. Ouellet	C. Trudeau	B. Bergeron
Nombre de donateurs	29	4	57	0	5	0
Contributions	\$ 15,519.00	653.73	36,319.44	0	2,215.00	0
Dépenses d'élection payées	\$ 35,158.81	378.40	44,823.78	0	2,267.40	0
Créances impayées - non contestées	\$ 0	0	0	0	0	0
Créances impayées - contestées	\$ 0	0	0	0	0	0
Total des dépenses d'élection	\$ 35,158.81	378.40	44,823.78	0	2,267.40	0
Deduire: dépenses personnelles du candidat	\$ 1,551.76	0	1,949.70	0	53.00	0
Total des dépenses d'élection assujetties à la limite	\$ 33,607.05	378.40	42,874.08	0	2,214.40	0
Limite permise des dépenses d'élection	\$ 43,988.91	43,988.91	43,988.91	43,988.91	43,988.91	43,988.91
Vérifié par	Céline Éthier C.A.	Étienne Mailhot C.A.	Pierre Legault C.A.	Nicole St-Pierre C.A.	Louis Masson C.A.	Romain Audet C.A.

Le rapport complet concernant les dépenses d'élection des candidats susmentionnés peut être examiné par tout électeur au bureau du président d'élection.

NOM NOËL BÉRUBÉ
ADRESSE 5705, rue Fadette, St-Léonard, H1P 1S1

Publié par le Directeur général des élections conformément à l'article 63 de la Loi électorale du Canada.



Élection générale de 1984

Sommaire des dépenses d'élection pour la circonscription fédérale de

VAUDREUIL

CANDIDAT	PIERRE H. CADIEUX	JACQUES CARTIER	BENOÎT DUCHESNE	ANNE ERSKINE	GORDON GOULDSON	HAL HERBERT	NICOLE B.D. PANS
	P.C.	RÉPUBLIQUE	PARTI NATIONALISTE	N.P.D.	LIBERTARIEN	LIBÉRAL	RHINOCÉROS
Agent officiel	C. Boyer	M. Cartier	G. D'Aoust	V.L. Landry	M. Rowe	A. Caron	H. Fletcher
Nombre de donateurs	103	0	2	42	0	41	
Contributions	\$ 28,848.78	0	1,406.00	3,002.37	0	11,393.56	
Dépenses d'élection payées	\$ 42,336.16	0	1,346.50	2,989.84	0	29,606.23	NON
Créances impayées - non contestées	\$ 0	0	0	0	0	0	REÇU
Créances impayées - contestées	\$ 0	0	0	746.25	0	0	
Total des dépenses d'élection	\$ 42,336.16	0	1,346.50	3,736.09	0	29,606.23	
Deduire: dépenses personnelles du candidat	\$ 0	0	0	0	0	700.00	
Total des dépenses d'élection assujetties à la limite	\$ 42,336.16	0	1,346.50	3,736.09	0	28,906.23	
Limite permise des dépenses d'élection	\$ 45,924.72	45,924.72	45,924.72	45,924.72	45,924.72	45,924.72	45,924.72
Vérifié par	Jean-Marie Bourassa C.A.	Romain Audet C.A.	Étienne Mailhot C.A.	Louis Masson C.A.	Norman Lipkowitz C.A.	Poirier & Bourassa C.A.	

Le rapport complet concernant les dépenses d'élection des candidats susmentionnés peut être examiné par tout électeur au bureau du président d'élection.

NOM NICOLE F. LANGLAIS (Mme)
ADRESSE 51, rue des Plaines, C.P. 43, Coteau Landing, J0P 1C0

Publié par le Directeur général des élections conformément à l'article 63 de la Loi électorale du Canada.



LITS EN LAITON
Pur laiton garanti
Tous modèles et dimensions offerts à
50% de rabais

Nous fabriquons des lits en laiton et vous pouvez les acheter directement chez nous MOITIÉ moins cher qu'en boutique. C'est vrai, nous vous les vendons au prix de « gros ». N'achetez pas avant d'avoir jeté un coup d'œil chez nous.

THE BRASS BED FACTORY
16356, boul. Gouin ouest
Pierrefonds
SAMEDI SEULEMENT DE MIDI À 17 H.

(Prenez la Transcanadienne ouest jusqu'à St-Charles nord, tournez ensuite sur Gouin à droite)

BELEC INC. 457-2755

DEVENEZ PLUS CONFIANT EN VOUS-MÊME



GRÂCE AU COURS
DALE CARNEGIE®
HOMMES
et FEMMES

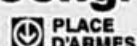
DALE CARNEGIE®
Fondateur et auteur du livre
« Comment se faire des amis »

- Sachez parler en public
- Ayez une conversation plus intéressante
- Améliorez vos relations humaines
- Communiquez efficacement
- Apprenez à contrôler la tension et les soucis

Assistez à une séance gratuite
LE LUNDI 11 FÉVRIER À 18 H 30
Appelez pour réservations
285-1287
300, rue Léo Pariseau, Suite 714
(angle des Pins et du Parc)
Présenté par E.J. Glowka & Ass.

Expo
habitat
du Montréal Métropolitain
ENCORE PLUS VASTE, PLUS VARIÉE ET PLUS PRATIQUE.

Du 3 au 10 février 1985
au « Palais des Congrès de Montréal »
Renseignements: (514) 334-8722.



Une réalisation de:



Région du
Montréal
Métropolitain

APCHA

En collaboration avec:

BMR

la presse

3 derniers jours

«choisir sa maison et sa ville»

- Découvrez 500 modèles de maisons, 250 exposants, 60 constructeurs, 13 villes.
- Visitez la cité de la rénovation **BMR**, le centre d'information du magazine **MAISON**, le centre des idées nouvelles de l'école d'architecture de **U**.
- Du lundi au vendredi de 12h00 à 22h00.
Samedi et dimanche de 11h00 à 22h00.
Sauf le dimanche 10 février de 11h00 à 21h00.
- Prix d'entrée: Adulte: 4,50\$
Age d'or et étudiant: 3,50\$
(Sur présentation de la carte)
Enfants moins de 12 ans: Gratuit

L'LIQUIDATION

GALERIE D'ORIENT DIT ADIEU

à plus de 20 000 pi. car. de stock de tapis persans et orientaux.

DERNIER APPEL: Tout le stock de tapis noués main provenant de: **Pakistan, Iran, Chine, Afghanistan, Turquie, etc.,** afin de remplir nos obligations vis-à-vis nos fournisseurs et créanciers.

Chaque tapis sera vendu à l'encan individuellement, paiement comptant ou par chèque sur les lieux

9700 Côte-des-Neiges (Plaza Côte-des-Neiges) le samedi 9 février 1985 à 15 h 30 précises

Nombre de places strictement limité. Pour vous garantir l'entrée, veuillez appeler pour obtenir un numéro de réservation. Les paiements devront être faits à l'ordre du comptant 1091701 de la Banque Royale.

ENCAN

LA CAPSULE DU TEMPS 1985

À l'occasion de L'ANNÉE INTERNATIONALE DE LA JEUNESSE ET DU Salon International de la Jeunesse

la presse

CKMF 94

vous invitent à participer au concours «La capsule du temps 1985» et à courir la chance de gagner l'un des **3 ORDINATEURS MICROCOM 64K** avec imprimante et écran cathodique (valeur totale de 4500\$) offerts par: **Coca-Cola**

Inscrivez sur le coupon ci-dessous le nom de l'objet qui, à votre avis, illustre le mieux notre époque. La dimension de l'objet ne doit pas excéder 10 cm X 10 cm X 10 cm (4 pouces). Parmi toutes les suggestions reçues, 3 objets seront choisis par un jury. En juin prochain, ces 3 objets seront scellés dans la capsule

du temps 1985 et enfouie dans le sol à la Place de la jeunesse de La Ronde.

Les tirages auront lieu le dimanche 17 février, à 15h, au Salon de la jeunesse parmi les participants qui auront choisi les objets primés.

Date limite de participation: le samedi 16 février 1985, à 17h.

Complétez ce coupon en envoyez le tout à CKMF à l'adresse indiquée ou déposez-le au Salon de la jeunesse.

Capsule du temps 1985
CKMF
1717 est, boul. Dorchester
Montréal, Qc
H2L 4T9

NOM _____ APP. _____
ADRESSE _____
VILLE _____
CODE POSTAL _____ TÉL. _____ AGE _____
Selon moi, _____ illustre le mieux notre époque.

Je suis abonné(e) à LA PRESSE ☐ ou j'achète LA PRESSE en kiosque ☐

DÉMÉNAGEMENT

LIQUIDATION TOTALE

RABAIS

moins 20.30.40.50%

Sur TOUS nos Mobiliers, Canapés, Causeuses, Sofas, Tables à café et d'appoint...

Les Professionnels du Cuir

tousalon

— GREENFIELD PARK —
831 Boulevard Taschereau Tel: 465 4802

NÉGOCIATIONS DANS LE SECTEUR PUBLIC

Clair veut entendre les syndicats

■ QUÉBEC — Le président du Conseil du Trésor, M. Michel Clair, a de nouveau lancé, hier, une invitation pressante à l'endroit de la coalition syndicale pour qu'elle accepte de venir débattre publiquement de l'avant-projet de loi sur le régime de négociation dans le secteur public.

LISA BINSSE

Au terme des travaux de la commission parlementaire sur cet avant-projet, M. Clair a déclaré que le gouvernement, qui a entendu depuis deux semaines les témoignages des associations patronales, souhaite beaucoup entendre le point de vue syndical.

Il faut se rappeler que seule la CSN s'est présentée en commission parlementaire. Or, le ministre a, à toutes fins utiles, reçu, hier, une autre fin de non-recevoir de la part de la FTQ et de la CEQ.

Un porte-parole de la FTQ a indiqué qu'il n'était pas question que celle-ci revienne sur sa décision de boycotter les travaux de la commission. Quant à la CEQ, son président, M. Yvon Charbonneau, a répliqué que la position de sa centrale était «coulée dans la glace» et que les chances qu'elle change d'idée «frôlent le zéro absolu».

La coalition syndicale entreprendra le 18 février une tournée régionale auprès de ses membres sur les enjeux de l'avant-projet de loi. Cette tournée doit prendre fin le 12 mars, au moment où reprendra la session de l'Assemblée nationale et où, en principe, sera déposé le projet de loi de

vant modifier le régime de négociation dans le secteur public.

C'est le 5 avril que doit s'amorcer la prochaine ronde de négociations des 360 000 employés de l'Etat. Leurs conventions collectives se terminent en décembre.

M. Clair s'est dit satisfait, par ailleurs, du débat public qui s'est déroulé en commission parlementaire sur la réforme que le gouvernement envisage pour sortir du «psycho-drame» triennal les négociations du secteur public.

La position finale du gouvernement devra, a-t-il dit, tenir compte des différents points de vue exprimés en commission parlementaire et des «éléments de réflexion» apportés, notamment sur le droit de grève et la décentralisation.

Au chapitre de la décentralisation vers des négociations locales, le ministre Clair a reconnu que le gouvernement devra faire preuve de «prudence et de plus de souplesse».

Si la majorité des organismes patronaux sont en accord avec le principe de la décentralisation, les opinions divergent quant aux moyens à prendre pour la réaliser. Certains, comme la Fédération des cégeps qui a été entendue hier matin, pensent que le gouvernement ne va pas assez loin dans son document et veut une plus grande décentralisation. D'autres craignent les effets d'une décentralisation trop rapide.

Le droit de grève suscite aussi plusieurs réactions qui diffèrent selon qu'elles proviennent d'organismes patronaux dans le réseau

des services de santé ou dans celui de l'éducation. Dans le premier cas, on tend à vouloir l'abolir tout en le remplaçant par d'autres mécanismes, dont la médiation ou l'arbitrage. Dans le deuxième, on opte plutôt pour son maintien, mais en rendant son exercice plus difficile.

La position du gouvernement est de l'interdire lors de la négociation sur la rémunération ou au plan local. Pour le reste, soit le «normatif lourd», un droit de

grève assujéti à certaines contraintes serait permis.

Pour ce qui est des salaires, la plupart des organismes patronaux sont d'accord avec le principe de créer un institut de recherche en rémunération; ils soutiennent que c'est au gouvernement de déterminer les salaires de ses employés. Reste à s'entendre sur les modalités de l'organisme: sa composition, ses pouvoirs et l'étendue de ses mandats.

Le COLLÈGE VOUS OFFRE

DES PROGRAMMES D'IMMERSION D'UNE OU DEUX SEMAINES

FRANÇAIS - ANGLAIS - ESPAGNOL

Les programmes préparés à l'intention des adultes favorisent un apprentissage en milieu authentique. Ils comprennent des cours, des ateliers et des activités socio-culturelles.

Endroit:

- français: Auberge Handfield à Saint-Marc-sur-le-Richelieu, Auberge Jouvence à Magog
- anglais: Auberge Hovey Manor ou Ripple Cove à North Hatley
- espagnol: Cancun ou Guadalajara et Puerto Vallarta au Mexique

Fréquence:

- sessions d'une semaine: une fois par mois, pendant toute l'année (français et anglais)
- sessions de deux semaines: à plusieurs reprises au cours de l'année (français et espagnol)

Inscriptions

En tout temps, avec rendez-vous

Pour tout renseignement ou pour obtenir des dépliant
Composez (514) 332-3000, poste 399 (éducation des adultes)

10555, avenue de Bois-de-Boulogne, Montréal, Québec
H4N 1L4 332-3000

Collège de Bois-de-Boulogne

POUR LES PROFESSIONNELS DE LA SANTÉ

Négociateur que les clauses accessoires

■ (PC) — Le Cartel des professionnels de la santé (COPS) s'est élevé à son tour, hier, contre l'avant-projet de loi sur la réforme du mode de négociations dans les secteurs public et parapublic.

Le COPS représente 12 000 professionnels du secteur hospitalier.

Le porte-parole du COPS, M. Jean-Marie Baril, a déclaré que l'avant-projet de loi enlevait systématiquement le droit à la négociation des clauses importantes et obligeait les secteurs public et parapublic à ne négocier que les matières accessoires.

Le Cartel des organismes de la santé considère, de plus, que le droit de grève est un corollaire essentiel à la libre négociation et qu'il s'agit d'un droit fondamental qui ne peut être bafoué.

Salon International de la Jeunesse

L'ÉVÈNEMENT DE L'ANNÉE DE LA JEUNESSE

Des découvertes

Le Carrefour international:

- Faune et flore des 5 continents (Caissons populaires Desjardins)
- Kiosques de différentes ethnies
- Jeunesse internationale

Des événements:

- Le 2e championnat junior d'improvisation Yoplait
- Les 1ers Jeux cervolympiques

De l'information

- Secteur Choix de carrières (Podium)
- Secteur culturel (Optimiste)
- Secteur éducatif (St-Hubert)
- Secteur Beauté-mode santé
- Secteur Jeux récréatifs (Ultramar)

Plus de 225 kiosques

Des spectacles

- Les Super Spectacles BUD avec les vedettes du rock d'ici et d'ailleurs
- Festival culturel avec plus de 50 participants

Aujourd'hui

Heures d'ouverture:
Inauguration officielle:
Invitée d'honneur:
Madame Andrée Champagne
Ministre d'Etat à la Jeunesse
M. Michel Clair
Ministre Responsable de la Jeunesse
Commission des Relations
Intercommunales (familiales)
les politiques Junior
Championnat Yoplait:
d'improvisation: 15 h 30, 17 h, 20 h 30
Les Jeux Cervolympiques: 19 h
Spectacle de mode, animé par Douglas Léopold: 20 h

Spectacle «Bud»

Rock '85
avec Heavenknor, Stormbringer, Sword et Vowood.

Du 8 au 17 février 1985
VÉLODROME DU PARC OLYMPIQUE
Métro Vau

En collaboration avec L'ASSOCIATION CANADIENNE pour les NATIONS UNIES (Montréal)
Une présentation de **la presse**

CKMF 94
cjms 128
en collaboration avec **RADIO**

GAGNEZ VOTRE EMPLOI D'ÉTÉ

À l'occasion de l'année de la Jeunesse, LA PRESSE, CKMF et le Salon de la Jeunesse offrent la chance à 51 jeunes de gagner un emploi d'été.

- | | |
|---|---|
| <p>A U.P.A. AIDE À L'ENTRETIEN pour l'Union des producteurs agricoles. Travaux reliés à l'entretien paysager. Expérience requise. 35 heures/semaine. Salaire: 4,50\$/heure. Lieu de travail: Longueuil. Période d'emploi: mai à octobre inclusivement. Poste offert: 1</p> <p>B PROMOTIONS ATLANTIQUES DACTYLO — TRADUCTEURS(TRICES). Traduire des textes de l'anglais au français et inversement et les dactylographier (textes non techniques). Bilingue. Bonne connaissance grammaticale et orthographe dans les deux langues, dactylographie, ponctualité. Horaire de 9 h à 17 h (lundi au vendredi). Salaire: 5\$/heure. Lieu de travail: Boucherville. Poste offert: 1</p> <p>C ALIMENTS DELISLE — AIDE GÉNÉRAL (production). Assister les opérateurs de machine à la fabrication de produits laitiers. Min.: 18 ans. Horaire: variable. Salaire: 4,75\$/heure. Lieu de travail: Boucherville. Poste offert: 1</p> <p>D O.N.E.T. 85 — ANIMATEUR. Mettre en place un programme d'animation, accueillir, encadrer et soutenir les jeunes d'un groupe de travail. Avoir complété sec. V et habiter une municipalité riveraine du fleuve Saint-Laurent. Période d'emploi: 1er juillet 1985 au 9 août 1985. Salaire: 200\$/semaine. Lieu de travail: municipalité de résidence. Postes offerts: 35.</p> <p>E GAZ MÉTROPOLITAIN — COMMIS DE BUREAU. Etudiant 2e année cégep en techniques administratives. Expérience de bureau (emploi d'été). Bilingue. Salaire 280\$/semaine. Poste offert: 1</p> <p>F GROUPE SNC — COMMIS COMPTABILITÉ. Travail général comptabilité incluant tenue de livres, dactylographie de factures, photocopie et classement. Cégep 1er niveau</p> | <p>en techniques administratives (comptabilité). Bilingue. Expérience un atout. Période d'emploi: 1er juin au 31 août 1985. Lieu de travail: centre ville. Salaire: 225\$/semaine. Poste offert: 1</p> <p>G DURIVAGE — AIDE GÉNÉRAL jour, soir ou nuit. Age minimum: 16 ans. Salaire: 6,50\$/heure. Lieu de travail: Longueuil (3), Rosemont (2). Postes offerts: 5</p> <p>H H. BIRKS & FILS — VENDEUR(EUSE) belle personnalité, bilingue, ayant complété études secondaires, cégep ou université. Salaire: 185\$/semaine 37 heures. Lieu de travail: centre ville. Poste offert: 1</p> <p>I GROUPE RO-NA — COMMIS GÉNÉRAL DE BUREAU. Travail général de bureau. Sec. V complété avec option commerciale ou expérience antérieure. Horaire: 8h à 16h30 (lun. - vend.). Salaire: 225\$/semaine. Lieu de travail: Boucherville. Postes offerts: 2</p> <p>J C.N. (Le groupe CN) poste à pourvoir au sein de l'une ou l'autre des compagnies du Groupe CN (Montréal métro). Col bleu, rose ou blanc. Bilingue. Scolarité: sec. V, cégep ou université. Période d'emploi: 10 semaines. Salaire: selon le poste. Poste offert: 1</p> <p>K VIA RAIL CANADA — STEWARD-SERVEUR. Offrir le service à la clientèle à bord des trains, voyager à l'extérieur de Montréal, compléter les rapports. Être responsable du bien-être et du confort des passagers. Bilingue (ang. - fran.), 18 ans min. Bonne présentation. Expérience de la restauration un atout. Poste offert: 1</p> <p>L SALON DU CHAUFFAGE AU BOIS ET DE L'ÉNERGIE — SECRÉTAIRE. Effectuer certains travaux de secrétariat et de réceptionniste. Dactylo, bilingue. Lieu de travail: Montréal. Salaire: 225\$/semaine. Poste offert: 1</p> |
|---|---|

Les tirages auront lieu le 17 février à 17 h, au Salon de la Jeunesse. Les coupons de participation seront divisés selon les 12 catégories ci-dessus.

— Complétez le coupon ci-dessous et bonne chance! —

Envoyez le tout avant le vendredi 15 février à LA PRESSE, ou déposez-le au Carrefour jeunesse LA PRESSE au Salon de la Jeunesse:

UN emploi d'été LA PRESSE
7, rue Saint-Jacques
Montréal, Qc
H2Y 1K9

Faites le choix de l'emploi désiré en l'indiquant par la lettre correspondante.

NOM: _____

ADRESSE: _____

APP: _____

VILLE: _____

CODE POSTAL: _____ TÉL. () _____

Gaz Métropolitain **SNC** **Durivage** **VIA Rail Canada** **UPA** **LE GAZOIL** **RONA**

Le Groupe SNC **Delisle** **L'Union des Producteurs Agricoles O.N.E.T. 85**

SIMPSON

SAMEDI SEULEMENT

RABAIS 25%

sur les prix ordinaires étiquetés!

Dressez votre liste d'achats et rendez-vous chez Simpson demain!

RABAIS 25%

POUR LUI

PEIGNOIRS S.V.P.
POUR HOMMES

Accessoires S.V.P. pour hommes, 637

PYJAMAS
SPORTSMAN
POUR HOMMES

Accessoires S.V.P. pour hommes, 637

PANTALONS DE
VILLE FRANÇOIS
GUENET EN JUTE
POUR HOMMES

Vêtements sport pour hommes, 264

SOUS-
VÊTEMENTS YVES
MARTIN

Accessoires pour hommes, 251

CEINTURES HUNT
CLUB, PIERRE
CARDIN ET
CHRISTIAN DIOR

Accessoires pour hommes, 251

RASOIR
PHILISHAVE DE
PHILIPS, MODÈLE
HP 1606

Articles pour soins personnels, 217

RABAIS 25%

POUR VOTRE FOYER

SACHETS DE THÉ
TWINNING, BOÎTE
TON OR, ARGENT

Nourriture au détail, 477

SÉLECTION DE
CHAÎNES STÉRÉO

Divertissement au foyer, 395

VARIÉTÉ D'HUILES
ET DE LAMPES À
L'HUILE

Quincaillerie, 690

FER À REPASSER
AUTO-
NETTOYANT
PROCTOR-SILEX À
VAPEUR, MODÈLE
I-301

Articles ménagers, 426

RABAIS 25%

POUR ELLE

ROBES DE NUIT
EN NYLON
BROSSÉ

Lingerie 326/Lingerie S.V.P. pour dames, 619

SACS À MAIN J.J.
LEATHERWORKS

Sacs à main, 225

VÊTEMENTS
SPORT WHITE
STAG

Vêtements sport pour dames, 304

SOUTIENS-
GORGE
WONDERBRA

Dessous féminins pour dames, 331

BLOUSE À
RAYURES "NEON"

Variations pour dames, 302

CHANDAIL FOX DE
TONS UNIS OU
RAYÉS À

ENCOLURE
ARRONDIE OU EN V

Vêtements sport pour dames, 304

BLOUSE AVEC
CORDON À
L'ENCOLURE

Vêtements sports S.V.P. pour dames, 617

BAS AU GENOU ET
CHAUSSETTES
SUNCEE

Bas et collants pour dames, 229

RABAIS 25%

POUR GARÇONS

JEANS LEVI'S EN
DENIM

Vêtements pour garçons, 269

RABAIS 25%

POUR TOUS

TOUTES LES
PANTOUFLES
FOAMTREAD ET
PACKARD POUR
HOMMES ET
DAMES

Chaussures pour dames 276/chaussures pour hommes 285

VALISES EN TOILE
DE ATKINS

Valises, 436

PARAPLUIES ET
VÊTEMENTS DE
PLUIE IGRA

Accessoires mode, 224

MONTRES
CARDINAL

Montres, 227

MAGNÉTO-
CASSETTE
STÉRÉO
SPORSTER DE
SANYO, MODÈLE
M67

Divertissement au foyer, 395

TOUS LES JEUX
TRIVIAL PURSUIT

Jouets, 470

Recherchez cette affiche à travers les magasins
Simpson pour d'autres spéciaux non annoncés.



**EXTRA
EXTRA
EXTRA
EXTRA
EXTRA**

SOLDE GÉANT DE MODES

Une occasion unique... venez donc profiter
d'aubaines fantastiques sur une foule d'articles saisonniers
pour toute la famille.

**RECHERCHER LES AFFICHES
SPÉCIALES
À TRAVERS LES MAGASINS
POUR DES
ÉCONOMIES DE 30%, 40%, 50% et 60%.**

POUR ACHAT EN PERSONNE SEULEMENT

Simpson
AUJOURD'HUI

Le samedi 9 février. Un événement à ne pas manquer!

GRAND SOLDE À L'ENTREPÔT SIMPSON

**MAINTENANT SITUÉ CHEZ SIMPSON
AUX GALERIES D'ANJOU**

**Centre d'aubaines, au sous-sol.
De 9h à 17h**

Venez au nouvel entrepôt Simpson... maintenant situé au Centre d'aubaines du sous-sol, Simpson aux Galeries d'Anjou. Vous trouverez de tout pour la maison à des prix formidables! Vous apprécierez notre service courtois et bien entendu la fameuse garantie Simpson: "Satisfaction ou remboursement". Soyez au rendez-vous le samedi 9 février. Si la livraison est nécessaire, elle sera faite moyennant des frais en rapport avec l'article (sauf indication contraire). Tous les articles sont sujets à des ventes antérieures.

DIVERTISSEMENT AU FOYER

Modèles d'étalage et de démonstration, la plupart de genre unique. Tous garantis et en bonne condition de fonctionnement.

75 seul. Télé-couleur de marques réputées.

Prix orig. Simpson \$479 à \$1199 **vente \$369 à \$899**

45 seul. Radios variées.

Prix orig. Simpson \$129 **vente \$49**

50 seul. Variété de chaînes stéréo.

Prix orig. Simpson \$399 à \$799 **vente \$189 à \$499**

Divertissement au foyer, 395, entrepôt Anjou seulement

ÉLECTROMÉNAGERS BEAUMARK

Variété d'appareils électroménagers Beaumark. Modèles de séries interrompues, d'étalage légèrement égratignés. Tous remis à neuf et portant la garantie régulière Beaumark. La sélection comprend: fours à micro-ondes, cuisinières, réfrigérateurs, lave-vaisselle, machines à laver, sècheurs et aspirateurs.

Valeur Simpson \$79 à \$999

Appareils électroménagers, 430, entrepôt Anjou seulement

COUVRE-PLANCHERS

Coupons de moquette en teintes variées. Dimensions approximatives.

	Ord. Simpson	Vente
1 seul. 12' x 14'	895.95	\$716
1 seul. 12' x 18'	1107.15	\$885
1 seul. 12' x 18'	726.12	\$564
1 seul. 12' x 22'	711.37	\$416
1 seul. 12' x 8'	270.86	\$158
1 seul. 12' x 11'	378.90	\$239
1 seul. 12' x 18'	639.84	\$391
1 seul. 12' x 26'	814.80	\$581
1 seul. 12' x 16'	522.76	\$373
1 seul. 12' x 14'	461.16	\$329
1 seul. 12' x 22'	708.12	\$505
1 seul. 12' x 22'	713.69	\$541
2 seul. 12' x 11'	379.90	\$288

Aussi: **RABAIS 30%** sur tapis de salle de bain. Formats et tons variés.

Couvre-planchers, 376, entrepôt Anjou seulement

CHAMBRE À COUCHER

1 seul. Commode triple "H.P.L." de style traditionnel. Fini frêne ... Orig. \$624 **vente \$399**

1 seul. Chiffonnier 7 tiroirs "Baronet". Style provincial français ... \$269 **\$189**

1 seul. Commode triple et chevet 60" "Andrew Malcolm". Style provincial français. Fini bois fruitier Spécial **\$649**

1 seul. Ens. 3 pces "Kroehler" pour chambre à coucher. Comprend: commode triple, chiffonnier 5 tiroirs et table de nuit. Style traditionnel ... \$1427 **\$699**

1 seul. Commode double et miroir "Andrew Malcolm". Style provincial français. \$510 **\$399**

2 seul. Chiffonnier 7 tiroirs "Andrew Malcolm". Style provincial français. Fini bois fruitier. \$535 **\$299**

4 seul. Tête de lit/étagère 60" avec éclairage. Style contemporain. Fini amande. \$799 **\$299**

1 seul. Commode triple "H.P.L." de style traditionnel. Fini frêne ... \$624 **\$399**

1 seul. Ens. 5 pces "Lane" pour chambre à coucher. Comprend: chiffonnier 5 tiroirs, commode triple, chevet, miroir ovale et table de chevet ... \$2348 **\$1799**

MEUBLES EN TECK ET ROTIN

1 seul. Table piedestal ronde. Teck. Orig. \$329 **vente \$199**

2 seul. Table ronde avec 2 chaises. Teck. \$649 **\$349**

2 seul. Table carrée extensible. Teck. Spécial **\$99**

1 seul. Dinette 5 pces. Table carrée en rotin avec dessus en verre, 4 chaises. \$623 **\$299**

1 seul. Dinette 3 pces. Table carrée en rotin, 2 chaises. \$359 **\$149**

1 seul. Canapé et fauteuil "Burnholm". Rayures beiges et brunes, teck apparent. Spécial **\$649**

1 seul. Causeuse assortie. Spécial **\$299**

1 seul. Causeuse et fauteuil "Intern". Tweed beige. Teck apparent. \$1598 **\$899**

1 seul. Fauteuil d'appoint "Intern". Rayures beiges. Teck apparent. \$657 **\$399**

1 seul. Fauteuil d'appoint arrondi "Burnholm". Tweed brun. Teck apparent. \$449 **\$299**

1 seul. Fauteuil d'appoint "Intern". Rayures brunes/rouilles. Teck apparent. \$699 **\$499**

CANAPÉS, CAUSEUSES ET FAUTEUILS

1 seul. Modulaire 2 pces "Bauhaus" de style contemporain. Recouvrement noir. \$699 **\$399**

1 seul. Canapé et causeuse "Liberty" imprimé bleu/tan. Spécial **\$649**

2 seul. Causeuse "Bauhaus". Rayures beiges et grises. \$600 **\$349**

2 seul. Canapé "Franklin". Imprimé floral bleu. \$859 **\$549**

1 seul. Canapé "Bluemont" de style traditionnel. Velours rose foncé. \$899 **\$599**

1 seul. Causeuse "Bauhaus". Tweed beige et gris. \$699 **\$449**

1 seul. Canapé "Bluemont" de style traditionnel. Velours tan. \$899 **\$599**

1 seul. Causeuse et fauteuil "Braemore" de style traditionnel. Imprimé floral beige et brun. \$649 **\$399**

1 seul. Canapé et fauteuil "Bauhaus". Lilas. \$698 **\$299**

2 seul. Canapé "Marimont". Rayures beiges. \$799 **\$449**

1 seul. Causeuse et fauteuil "Citation House". Imprimé floral beige et rouille. Spécial **\$249**

1 seul. Canapé et fauteuil "Citation House" de style traditionnel. Velours tan. \$1148 **\$799**

1 seul. Canapé et fauteuil "Braemore" de style provincial français. \$1118 **\$749**

2 seul. Canapé "Braemore" de style provincial français. \$799 **\$399**

1 seul. Canapé "Liberty" de style contemporain. Recouvrement aspect velours rose foncé. Spécial **\$499**

1 seul. Causeuse "Franklin" de style traditionnel. Velours tan. \$719 **\$349**

1 seul. Canapé et fauteuil "Kroehler" de style contemporain. Rayures beiges et tan. \$1598 **\$899**

1 seul. Causeuse "Kroehler". Imprimé floral beige/bleu. \$558 **\$399**

1 seul. Canapé "Franklin". Rayures beiges et bleues. \$1049 **\$699**

1 seul. Canapé "Concept" de style contemporain. Beige. \$519 **\$299**

1 seul. Causeuse "Bluemont" de style traditionnel. Velours tan. \$689 **\$399**

1 seul. Canapé "Southern Furniture" de style contemporain. Beige, pacanier apparent. \$899 **\$599**

2 seul. Modulaire "Bauhaus" de style contemporain. Recouvrement aspect velours rose foncé. \$899 **\$599**

1 seul. Canapé "Bauhaus" de style contemporain. Velours beige. \$659 **\$449**

1 seul. Canapé "Sunshine" de style colonial. Imprimé floral rouille. \$449 **\$299**

1 seul. Causeuse "Bauhaus". Recouvrement bleu ciel. Spécial **\$249**

1 seul. Causeuse "Kroehler" de style colonial. Tweed beige/brun. Spécial **\$499**

1 seul. Canapé et fauteuil "Sunshine" de style colonial. Imprimé floral rouille. \$648 **\$439**

1 seul. Fauteuil berçant assorti "Sunshine". \$209 **\$149**

1 seul. Modulaire "Bauhaus" de style contemporain. Recouvrement aspect tweed beige. \$699 **\$489**

1 seul. Canapé et fauteuil ailé "Bauhaus" de style traditionnel. Imprimé floral rose foncé. \$998 **\$699**

1 seul. Canapé "Bauhaus" en cuir. Ton bourgogne. \$1599 **\$1119**

1 seul. Causeuse assortie. \$1099 **\$769**

1 seul. Modulaire "Bauhaus". Ton taupe. \$799 **\$599**

1 seul. Canapé et causeuse "Bauhaus" de style contemporain. Tissue diagonale, rose foncé. Spécial **\$699**

1 seul. Canapé et fauteuil "Southern Furniture" de style contemporain. Beige, pacanier apparent. \$1398 **\$898**

1 seul. Causeuse assortie "Southern Furniture". \$699 **\$499**

1 seul. Canapé "Bauhaus". Velours gris. \$699 **\$449**

MATELAS ET SOMMIERS

RABAIS 25% à 40%! Vaste sélection de matelas et sommiers de manufacturiers réputés comme "Simmons", "Serta" et "Sealy". Modèles de séries interrompues, d'étalage, quelques-uns légèrement endommagés. Formats jumeau, double et queen dans la sélection. A prix réduits pour solde rapide.

FAUTEUILS D'APPOINT

Vaste sélection de fauteuils d'appoint en modèles et tissus variés. Fauteuils pivotants, ailés, arrondis et genre directeur.

TABLES ET UNITÉS MURALES

Vaste sélection de tables et d'unités murales incluant meubles d'appoint, bibliothèques, armoires à bibelots, tables d'appui, tables à café. Variété de modèles et de finis. Quelques-unes légèrement endommagées.

Meubles, 401, entrepôt Anjou seulement.



Simpson
AUJOURD'HUI